

Journal officiel des Communautés européennes

13^e année n° L 92
27 avril 1970

Édition de langue française

Législation

Sommaire

I *Actes dont la publication est une condition de leur applicabilité*

.....

II *Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité*

Conseil

70/242/Euratom:

Décision du Conseil, du 6 mars 1970, arrêtant le budget de recherches et d'investissement de la Communauté européenne de l'énergie atomique pour l'exercice 1970 ..	1
A. État des dépenses	5
B. État des recettes	50
C. Ventilation par action des prévisions de dépenses et de recettes	54
D. Tableaux des effectifs	80
E. Décision du Conseil portant autorisation pour la Commission de procéder à certains virements.....	82
F. Échéancier des « engagements » et des « paiements »	83
G. Renseignements fournis à titre indicatif	86

II

(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)

CONSEIL

DÉCISION DU CONSEIL

du 6 mars 1970

arrêtant le budget de recherches et d'investissement de la Communauté européenne de l'énergie atomique pour l'exercice 1970

(70/242/Euratom)

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 177,

vu le traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes,

vu la décision du Conseil, du 30 juin 1969, arrêtant un programme de recherches relatif à la poursuite du projet Dragon ⁽¹⁾,

vu la décision du Conseil, du 19 janvier 1970, arrêtant un programme de recherches et d'enseignement de la Communauté européenne de l'énergie atomique pour l'exercice 1970, composé d'un programme commun et de programmes complémentaires ⁽²⁾,

vu le projet de budget de recherches et d'investissement de la Communauté européenne de l'énergie atomique pour l'exercice 1970, établi par le Conseil le 19 janvier 1970 et transmis à l'Assemblée le 20 janvier 1970,

vu la résolution de l'Assemblée, du 3 février 1970, sur le projet de budget de recherches et d'investissement de la Communauté européenne de l'énergie atomique pour l'exercice 1970 ⁽³⁾,

après en avoir délibéré avec la Commission,

DÉCIDE:

Article unique

Le budget de recherches et d'investissement de la Communauté européenne de l'énergie atomique pour l'exercice 1970 est définitivement arrêté tel qu'il figure à l'annexe ci-jointe, qui fait partie intégrante de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 6 mars 1970.

Par le Conseil
Le président
P. HARMEL

⁽¹⁾ JO n° L 169 du 10. 7. 1969, p. 1.

⁽²⁾ JO n° L 20 du 27. 1. 1970, p. 9.

⁽³⁾ JO n° C 25 du 28. 2. 1970, p. 25.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DE L'ÉTAT DES DÉPENSES

PREMIÈRE PARTIE

Exécution du programme de recherches et d'enseignement de la Communauté

En millions d'unités de compte

Titre	Chap.	Intitulé	Crédits de paiement 1970
I		<i>Rémunérations, indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions, à la cessation des fonctions et aux mutations</i>	
	I	Réservé	
	II	Personnel	25,706
	III	Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions, à la cessation des fonctions et aux mutations	0,250
		<i>Total du titre I</i>	25,956
II		<i>Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement</i>	
	IV	Immeubles	2,606
	V	Mobilier, matériel, installations à usage administratif, entretien et renouvellement	0,410
	VI	Dépenses courantes de fonctionnement	0,635
	VII	Dépenses de représentation et pour réceptions	0,015
	VIII	Dépenses relatives aux missions et aux déplacements	0,410
	IX	Frais de réunions, convocations	0,130
	X	Dépenses de publications et de vulgarisation	—
	XI	Dépenses de service social	2,442
	XII	Dépenses de première installation et d'équipement	—
	XIII	Dépenses relatives aux brevets et aux licences	—
	XIV	Dépenses de documentation et de bibliothèque	0,155
		<i>Total du titre II</i>	6,803

En millions d'unités de compte

Titre	Chap.	Intitulé	Crédits d'engagement		Crédits de paiement 1970
			Tranche nouvelle 1970	Fraction annuelle 1970	
I		<i>Dépenses de personnel</i>	25,956	25,956	25,956
II		<i>Dépenses de fonctionnement</i>	6,803	6,803	6,803
III		<i>Centre commun de recherches nucléaires</i>			
	30	Appareillage et équipement	6,176.3	6,176.3	6,051
	31	Dépenses d'investissements immobiliers	0,543	0,543	0,768
	32	Exploitation du H.F.R. et prestations du R.C.N. au profit de l'établissement de Petten	2,600	2,600	2,668
	33	Exploitation des réacteurs Ispra I, Essor et Eco	2,338.1	2,338.1	2,412
	34	Exploitation des grandes installations du B.C.M.N.	0,200	0,200	0,208
		<i>Total du titre III</i>	11,857.4	11,857.4	12,107
IV		<i>Développement et construction de réacteurs</i>			
	40	Réacteurs à gaz poussés	6,110	2,200	2,229
	41	Réacteurs à eau ordinaire	—	—	0,001
	43	Réacteurs organiques	—	—	1,032
	44	Réacteurs homogènes	—	—	—
	45	Réacteurs rapides	—	—	0,846
	47	Propulsion navale nucléaire	—	—	—
	48	Recherche et technologie appliquée relatives au développement et à la construction de réacteurs de type éprouvé	—	—	1,296
	49	Réacteurs de puissance	—	—	2,016
		<i>Total du titre IV</i>	6,110	2,200	7,420
V		<i>Autres activités scientifiques et techniques</i>			
	50	Irradiations à haut flux	—	—	0,003
	51	Fusion — Étude des plasmas	5,088	5,088	5,180
	52	Biologie	2,332	2,332	2,606
	53	Radioisotopes	—	—	0,065
	53 bis	Recherches diverses	0,475	0,475	1,167
	54	Documentation générale	—	—	0,243
	55	Enseignement et formation	0,450	0,450	0,470
	56	Retraitement des combustibles irradiés	—	—	0,822
	57	Traitement des effluents actifs	—	—	0,582
		<i>Total du titre V</i>	8,345	8,345	11,138
VI	60	<i>Dépenses non spécialement prévues</i>	0,218.4	0,218.4	0,218.4
		TOTAL DE LA PREMIÈRE PARTIE	59,289.8	55,379.8	63,642.4

DEUXIÈME PARTIE

Autres actions de la Communauté

En millions d'unités de compte

Titre	Chap.	Intitulé	Crédits d'engagement		Crédits de paiement 1970
			Tranche nouvelle 1970	Fraction annuelle 1970	
	A	Participation aux entreprises communes et aux opérations communes (art. 174 par. 2 d) du traité)	p.m.	p.m.	p.m.
	B	Participation au capital de l'Agence et aux dépenses d'investissement de celle-ci (art. 174 par. 2 b) du traité)	p.m.	p.m.	p.m.
	C	Prêts accordés par la Commission dans le cadre de l'autorisation donnée par le Conseil dans sa session du 28 mai 1959	p.m.	p.m.	1,000
	D	Service des emprunts dans le cadre de l'autorisation donnée par le Conseil dans sa session du 28 mai 1959	4,000	4,000	4,000
	E	Frais financiers et bancaires relatifs aux opérations de la deuxième partie	0,001	0,001	0,001
	F	Travaux sur demande et contre rémunération	p.m.	p.m.	p.m.
	G	Autres dépenses	p.m.	p.m.	p.m.
		TOTAL DE LA DEUXIÈME PARTIE	4,001	4,001	5,001
		TOTAL GÉNÉRAL	63,290.8	59,380.8	68,643.4

A. ÉTAT DES DÉPENSES

PREMIÈRE PARTIE

EXÉCUTION DU PROGRAMME DE RECHERCHES

ET D'ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ

TITRE I – RÉMUNÉRATIONS, INDEMNITÉS ET FRAIS RELATIFS À L'ENTRÉE EN FONCTIONS, À LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONS

En unités de compte

Chap.	Art.	Poste	Intitulé	Crédits pour 1970
I			<i>Réservé</i>	
II			PERSONNEL	
	20	201	Traitement de base	15.565.000
		202	Allocations familiales	2.100.000
		203	Indemnité de dépaysement	2.040.000
		204	Réservé	—
		205	Application du coefficient correcteur	— 320.000
		206	Indemnité forfaitaire temporaire de secrétariat	29.000
			<i>Total de l'article 20</i>	19.414.000
	21		<i>Pensions</i>	
		211	Allocations de départ	300.000
		212	Pensions	70.000
			<i>Total de l'article 21</i>	370.000
	22		<i>Frais de maladie et couverture des risques d'accidents</i>	
		221	Frais de maladie	482.000
		222	Couverture des risques d'accidents	122.000
		223	Couverture des risques nucléaires	p.m.
			<i>Total de l'article 22</i>	604.000

TITRE I – RÉMUNÉRATIONS, INDEMNITÉS ET FRAIS RELATIFS À L'ENTRÉE EN FONCTIONS, À LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONS

Chap.	Art.	Poste	Commentaires
II	20	201	Les éléments de la rémunération des fonctionnaires de la Commission occupant un emploi prévu au tableau des effectifs ont été fixés par le statut des fonctionnaires de la Communauté et le régime applicable aux autres agents, adopté par le Conseil de la C.E.E.A. le 18 décembre 1961 et par le règlement n° 2278/69, du 13 novembre 1969 et par le règlement n° 95/70 du Conseil, du 19 janvier 1970. Ce crédit a été évalué en fonction d'un effectif de 1.919 fonctionnaires.
		202	Les allocations familiales comprennent (art. 67 du statut) : a) l'allocation de chef de famille, b) l'allocation pour enfants à charge, c) l'allocation scolaire.
		203	L'indemnité de dépaysement est due aux fonctionnaires en application de l'article 69 du statut.
		205	Cette inscription résulte de l'application des coefficients correcteurs actuellement en vigueur, en vertu des articles 64 et 65 du statut.
		206	Ce crédit est destiné au paiement de l'indemnité forfaitaire temporaire de secrétariat dans les conditions prévues à l'article 4 <i>bis</i> de l'annexe VII du statut.
	21	211	Annexe VIII du statut (section 2 art. 12) et article 39 du régime applicable aux autres agents.
		212	Article 83 du statut.
	22	221	Ce crédit, destiné au paiement de la contribution de l'institution au régime autonome d'assurance-maladie, a été évalué à 3,1 % du montant du crédit inscrit au poste 201.
		222	Ce crédit, destiné à la couverture des risques d'accidents, a été calculé sur la base de 0,787 % du montant des traitements de base.
		223	La Commission a adopté pour son personnel le système de l'auto-assurance. Les charges éventuelles qui pourraient en résulter pour la Communauté seraient régularisées en cas de nécessité au moyen d'un budget supplémentaire.

TITRE I – RÉMUNÉRATIONS, INDEMNITÉS ET FRAIS RELATIFS À L'ENTRÉE EN FONCTIONS, À LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONS (suite)

En unités de compte

Chap.	Art.	Poste	Intitulé	Crédits pour 1970
	23		<i>Allocations et indemnités diverses</i>	
		231	Allocation à la naissance et en cas de décès	35.000
		232	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	360.000
		233	Primes pour brevets	p.m.
		234	Primes pour services exceptionnels	100.000
		235	Indemnités pour travaux pénibles	300.000
		236	Indemnité de logement et de transport	25.000
		237	Autres indemnités	20.000
			<i>Total de l'article 23</i>	840.000
	24		<i>Autres agents</i>	
		241	Agents d'établissement	3.180.000
		242	Auxiliaires	28.000
		243	Agents locaux	1.100.000
		244	Conseillers spéciaux	5.000
		245	Free-lance	15.000
			<i>Total de l'article 24</i>	4.328.000
	25		<i>Heures supplémentaires</i>	150.000
			TOTAL DU CHAPITRE II	25.706.000

TITRE I – RÉMUNÉRATIONS, INDEMNITÉS ET FRAIS RELATIFS À L'ENTRÉE EN FONCTIONS, À LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONS (suite)

Chap.	Art.	Poste	Commentaires
	23	231	Articles 70, 74 et 75 du statut et article 20 du régime applicable aux autres agents.
		232	Article 8 de l'annexe VII du statut et article 26 du régime applicable aux autres agents.
		233	Article 94 du statut.
		234	Article 99 du statut.
		235	Article 100 du statut.
		236	Articles 14 <i>bis</i> et 14 <i>ter</i> de l'annexe VII du statut.
		237	Ce crédit est destiné notamment au paiement des indemnités journalières temporaires dues aux agents exerçant leurs fonctions en dehors du territoire de la Communauté, en particulier aux États-Unis et au Canada.
	24	241	Les éléments de la rétribution des agents d'établissement du C.C.R. sont fixés par les dispositions du titre VI du régime applicable aux autres agents et les règlements pris pour leur application. Ce crédit a été évalué en fonction d'un effectif de 581 agents d'établissement.
		242	Personnel d'appoint (agents auxiliaires des différentes catégories et intérimaires) appelé à pallier les surcroûts de travail dans les services, les absences pour maladie ou les vacances momentanées d'emploi dans les cadres de la Commission (y compris les cotisations patronales de sécurité sociale).
		243	Les éléments de la rétribution des agents locaux du C.C.R. sont fixés par les dispositions du titre IV du régime applicable aux autres agents et les règlements pris pour leur application.
		244	Titre V du régime applicable aux autres agents.
		245	La rémunération des interprètes et traducteurs free-lance est imputée à ce poste.
	25		Articles 56, 101 et annexe VI du statut.

En unités de compte

Chap.	Art.	Poste	Intitulé	Crédits pour 1970
III			INDEMNITÉS ET FRAIS RELATIFS À L'ENTRÉE EN FONCTIONS, À LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONS	
	30		Frais de voyage	15.000
	31		Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	85.000
	32		Frais de déménagement	75.000
	33		Indemnités journalières temporaires	75.000
	34		Indemnités en cas de mise en disponibilité, de retrait d'emploi et de licenciement	p.m.
			TOTAL DU CHAPITRE III	250.000
			Total du titre I	25.956.000

TITRE I – RÉMUNÉRATIONS, INDEMNITÉS ET FRAIS RELATIFS À L'ENTRÉE EN FONCTIONS, À LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONS (suite)

Chap.	Art.	Poste	Commentaires
III	30		Ce crédit est destiné au remboursement des frais de voyage dus aux agents à l'occasion de leur entrée en fonctions, de leur départ de l'institution ou de leurs mutations. Il couvre également les frais de voyage des membres de leur famille (art. 7 de l'annexe VII du statut et art. 22 du régime applicable aux autres agents).
	31		Articles 5 et 6 de l'annexe VII du statut et article 24 du régime applicable aux autres agents.
	32		Article 9 de l'annexe VII du statut et article 23 du régime applicable aux autres agents.
	33		Article 10 de l'annexe VII du statut et article 25 du régime applicable aux autres agents.
	34		Articles 34, 41 et 50 du statut et articles 14 et 48 du régime applicable aux autres agents.

TITRE II – IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

En unités de compte

Chap.	Art.	Poste	Intitulé	Crédits pour 1970
IV			<i>IMMEUBLES</i>	
	40		<i>Loyers</i>	3.000
	41		<i>Assurances</i>	
		411	Assurances conventionnelles	85.000
		412	Assurances responsabilité civile	7.000
		413	Assurances couvrant les biens de la Communauté contre les dommages matériels d'origine nucléaire	p.m
		414	Assurances couvrant la responsabilité de la Communauté contre les dommages d'origine nucléaire causés à des tiers	60.000
			<i>Total de l'article 41</i>	155.000
	42		<i>Eau, gaz, électricité, chauffage</i>	1.200.000
	43		<i>Nettoyage et entretien</i>	1.081.000
	44		<i>Aménagement des locaux</i>	85.000
	45		<i>Autres dépenses courantes</i>	85.000
			<i>TOTAL DU CHAPITRE IV</i>	2.606.000

TITRE II – IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Art.	Poste	Commentaires
IV	40		Ce crédit est destiné à couvrir notamment les dépenses de location de divers locaux nécessaires au fonctionnement des établissements du C.C.R.
	41		
		411	Ce crédit est destiné au paiement des primes d'assurance couvrant les risques conventionnels (incendie, responsabilité civile, transport de matériel).
		412	Ce crédit est destiné au paiement des primes d'assurance « responsabilité civile » pour les transports de matières radioactives.
		414	Ce crédit est destiné au paiement des primes d'assurance couvrant la responsabilité de la Communauté contre les dommages d'origine nucléaire pour les établissements du C.C.R.
	42		Ce crédit couvre l'ensemble des dépenses de l'espèce pour les établissements du C.C.R., notamment le courant électrique nécessaire au fonctionnement des installations scientifiques et des ateliers.
	43		L'augmentation du crédit résulte notamment de la majoration des dépenses de main-d'œuvre et des frais de matériel de nettoyage. Les dépenses relatives au nettoyage non conventionnel sont également imputées sur ce poste.
	44		Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses ordinaires d'aménagement et de réaménagement des locaux. De nombreux travaux n'ont pu être effectués au cours des exercices précédents faute de crédits suffisants.
	45		Les dépenses autres que celles mentionnées aux articles précédents relatives aux immeubles ou aux installations considérées comme immeubles par destination, les dépenses de gardiennage des locaux, de l'aménagement et du nettoyage des terrains, du déblaiement des routes, manutention, etc., les taxes diverses correspondant à des prestations de service sont imputées à cet article.

TITRE II – IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT (suite)

En unités de compte

Chap.	Art.	Poste	Intitulé	Crédits pour 1970
V			MOBILIER, MATÉRIEL, INSTALLATIONS À USAGE ADMINISTRATIF, ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT	
	50		<i>Machines de bureau : renouvellement</i>	4.500
	51		<i>Mobilier : renouvellement</i>	1.500
	52		<i>Matériel et installations à usage administratif : renouvellement</i>	10.000
	53		<i>Matériel de transport : renouvellement</i>	10.000
	54		<i>Location de mobilier, de matériel et d'installations à usage administratif</i>	
		541	Machines de bureau	200
		542	Mobilier	300
		543	Matériel et installations à usage administratif	18.500
		544	Matériel de transport	110.000
		545	Remboursement au C.E.T.I.S. pour certains travaux administratifs	95.000
			<i>Total de l'article 54</i>	224.000
	55		<i>Entretien, utilisation et réparation</i>	
		551	Machines de bureau	20.000
		552	Mobilier	1.000
		553	Matériel et installations à usage administratif	68.000
		554	Matériel de transport	71.000
			<i>Total de l'article 55</i>	160.000
			TOTAL DU CHAPITRE V	410.000

TITRE II – IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT (*suite*)

Chap.	Art.	Poste	Commentaires
V	50 et 51		Les crédits sont destinés au renouvellement des machines de bureau et de mobilier dont l'acquisition remonte à plusieurs années et pour lesquels les frais d'entretien et de réparation se révèlent trop élevés.
		52	Ce crédit est destiné au renouvellement d'appareillages divers de l'atelier de reproduction d'Ispira (1 machine Kalle Electroprint Automatique, appareil de copie offset pour la fabrication des plaques: 7.500 U.C.) ainsi qu'au renouvellement du matériel de lutte contre l'incendie (Ispira, B.C.M.N., Karlsruhe) pour 2.500 U.C.
		53	Ce crédit est destiné au renouvellement des véhicules, dont l'entretien devient trop onéreux. Il a été établi en tenant compte de la valeur probable de reprise des véhicules à renouveler (art. 16 du règlement financier sur l'exécution du budget de recherches).
		54	
		543	Ce crédit est notamment destiné à couvrir la location de machines de reproduction.
		544	Ce crédit est notamment destiné à couvrir les frais de location pour le transport collectif du personnel du lieu de résidence au lieu de travail et pour le transport de personnes, de marchandises, d'appareils scientifiques et de gros matériel.
		545	Remboursements au C.E.T.I.S. pour certains travaux administratifs, y compris ceux effectués pour le compte des services généraux d'Ispira.
		55	
		551	Ce crédit est destiné à assurer l'entretien et la réparation des machines à écrire, à calculer et à photocopier.
		552	Ce crédit est destiné à faire face au paiement des dépenses courantes d'entretien et de réparation du mobilier des établissements du C.C.R.
		553	Frais d'entretien, d'utilisation et de réparation des installations et appareillages techniques d'immeubles n'ayant pas le caractère d'immeuble par destination, des appareillages techniques de bureau et de conférences, des machines des ateliers de reproduction des documents, des installations d'alarme, des installations téléphoniques, etc. Le crédit tient compte de l'état d'usure d'un certain nombre d'appareils qui, en 1970, sont en service depuis plusieurs années.
		554	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'utilisation, d'entretien, de réparation et d'assurances pour les véhicules de service affectés aux différents établissements du C.C.R. (achat de carburants et lubrifiants, pneus et chambres à air, fournitures diverses, pièces de rechange, outillage, etc.).

TITRE II – IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT (*suite*)*En unités de compte*

Chap.	Art.	Poste	Intitulé	Crédits pour 1970
VI	60		<i>DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT</i>	
			<i>Papeterie et fournitures</i>	
		601	Papeterie et fournitures	122.000
		602	Journaux et périodiques non scientifiques	2.000
			<i>Total de l'article 60</i>	124.000
	61		<i>Affranchissement, télécommunications, frais de port</i>	
		611	Affranchissement, frais de port	27.000
		612	Téléphone, télégrammes, télé x	212.000
			<i>Total de l'article 61</i>	239.000

TITRE II - IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT (*suite*)

Chap.	Art.	Poste	Commentaires
VI	60	601	Ce crédit a été évalué sur la base des besoins constatés au cours des exercices antérieurs.
		61	
		612	Abonnements et communications (téléphone, télégrammes, télex). Location d'une ligne téléphonique utilisée en téléprocessing, réservée à l'usage exclusif d'Euratom et permettant une liaison directe B.C.M.N. - Bruxelles - Ispra.

TITRE II – IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT (*suite*)

En unités de compte

Chap.	Art.	Poste	Intitulé	Crédits pour 1970
	62		<i>Dépenses diverses de fonctionnement</i>	
		621	Frais divers de recrutement de personnel	1.500
		622	Frais bancaires pour le fonctionnement courant	6.000
		622 <i>bis</i>	Pertes de change	p.m.
		623	Frais de justice	3.000
		624	Travaux de traduction, de dactylographie et autres travaux analogues à confier à l'extérieur	44.000
		625	Tenues de service, vêtements de travail et accessoires	71.000
		626	Frais divers de réunions internes	2.500
		627	Déménagements de service	10.000
		628	Cours de langues	4.000
		629	Autres dépenses	130.000
			<i>Total de l'article 62</i>	272.000
			TOTAL DU CHAPITRE VI	635.000
VII			DÉPENSES DE REPRÉSENTATION ET POUR RÉCEPTION	
	70		<i>Frais de représentation et de réception</i>	
		701	Indemnité forfaitaire de représentation	—
		702	Dépenses de représentation et de réception	15.000
			TOTAL DU CHAPITRE VII	15.000

TITRE II – IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT (*suite*)

Chap.	Art.	Poste	Commentaires
VII	62	621	Ce crédit est destiné à faire face aux frais de voyage et de séjour des candidats convoqués par l'institution et aux frais résultant de l'organisation d'épreuves collectives de recrutement, des insertions de presse et des visites médicales d'embauche, selon les prescriptions du statut en matière de recrutement.
		622	Ce crédit est destiné au règlement des frais bancaires (commissions, agios, etc.).
		622 <i>bis</i>	Sur ce poste seront imputées, le cas échéant, les pertes de change constatées lors des transferts de fonds indispensables entre les États membres.
		623	Crédit destiné à couvrir les dépenses mises à la charge de la Commission dans les procès intentés devant la Cour de justice.
		625	Acquisition, renouvellement, blanchissage, réparation et entretien des vêtements spéciaux, des vêtements de travail et accessoires pour le personnel des laboratoires, manutentionnaires, gardiens, chauffeurs, etc.
		626	Ce crédit est destiné à couvrir le coût des rafraîchissements et des collations servis lors des réunions internes et travaux en continus de caractère exceptionnel.
		627	Déménagements nécessités pour raison de service (déménagements et installations des locaux, transports de fournitures, meubles, machines, appareillages, archives et publications).
		628	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de cours de langues prévus dans l'intérêt du service pour le personnel du C.C.R. et notamment pour le personnel ouvrier.
		629	Ce crédit est destiné au règlement des prestations diverses accomplies tant par des firmes que par des institutions ou organismes pour le compte des établissements du C.C.R. Il tient compte du remboursement des prestations fournies à l'Euratom notamment par la Gesellschaft für Kernforschung et par le C.E.N. En outre, le crédit est destiné au remboursement des dégâts vestimentaires.
	70	701	Cette indemnité est prévue à l'article 14 paragraphe 1 de l'annexe VII du statut.
		702	Crédit destiné à couvrir les dépenses de réception et de représentation exposées notamment par les directeurs des établissements du C.C.R., par les directeurs des projets ou par les fonctionnaires représentant la Commission au sein des associations, des Comités consultatifs en matière de gestion des programmes et des groupes de liaison.

TITRE II – IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT (*suite*)*En unités de compte*

Chap.	Art.	Poste	Intitulé	Crédits pour 1970
VIII			DÉPENSES RELATIVES AUX MISSIONS ET AUX DÉPLACEMENTS	
	80		<i>Frais de mission et de déplacement</i>	
		802	Frais de mission et de déplacement	384.000
		803	Indemnités forfaitaires de déplacement	26.000
		804	Équipements spéciaux pour missions	p.m.
			TOTAL DU CHAPITRE VIII	410.000
IX			FRAIS DE RÉUNIONS, CONVOCATIONS	
	90		<i>Frais de voyage et de séjour pour réunions et convocations en général</i>	100.000
	91		<i>Conférences et congrès</i>	20.000
	92		<i>Réservé</i>	—
	93		<i>Honoraires d'experts</i>	10.000
			TOTAL DU CHAPITRE IX	130.000

TITRE II – IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT (suite)

Chap.	Art.	Poste	Commentaires
VIII	80	802	La nature des tâches confiées aux différents établissements du C.C.R. implique de nombreuses relations avec les administrations et organismes nationaux des États membres, avec les pays tiers, notamment les États-Unis, le Canada et la Grande-Bretagne, et avec différentes organisations internationales et industrielles. L'installation et le fonctionnement des établissements du C.C.R. et, d'une manière générale, la mise en œuvre du programme de recherches et d'enseignement nécessitent l'accomplissement de nombreuses missions, notamment pour les liaisons entre le siège et les établissements, les opérations de contrôle technique de fabrication du matériel et les activités dans le cadre des contrats de recherches et d'association, la participation aux activités des groupes de liaison et des Comités consultatifs en matière de gestion des programmes.
		803	Cette indemnité est allouée aux agents de direction utilisant leur voiture personnelle pour les déplacements de service, ainsi qu'à certains agents qui sont appelés, par la nature de leurs fonctions, à utiliser leur voiture personnelle pour les besoins du service, à l'occasion de déplacements effectués sur de courtes distances (art. 15 de l'annexe VII du statut).
IX	90		Ce crédit est destiné à couvrir: — les frais de fonctionnement des Comités consultatifs en matière de gestion des programmes, conformément à la résolution conjointe du Conseil et de la Commission du 30 juin 1969; — les frais de voyage et de séjour des experts gouvernementaux et autres convoqués pour des réunions: — des quatre groupes de liaison existant pour certains objectifs de programme, — des groupes d'études ou de travail prévus ou à prévoir dans le cadre de l'exécution du programme de recherches.
		91	Ce crédit doit permettre de couvrir tous les frais d'organisation de conférences et congrès sur les problèmes scientifiques ou techniques concernant le développement du programme de recherches de la Communauté, ainsi que la participation à de tels congrès ou conférences. Sur cet article sont également imputés tous les frais d'organisation des réunions et conférences des organismes internationaux dont la Commission assure le secrétariat et la coordination pour le compte des pays membres.
		93	Ce crédit couvre les honoraires d'experts auxquels la Commission fait appel en vue d'étudier certains problèmes spécifiques.

TITRE II – IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT¹ (suite)

En unités de compte

Chap.	Art.	Poste	Intitulé	Crédits pour 1970
X			DÉPENSES DE PUBLICATIONS ET DE VULGARISATION	
	100		<i>Publications</i>	—
	101		<i>Journal officiel</i>	—
	102		<i>Dépenses de vulgarisation</i>	—
			TOTAL DU CHAPITRE X	—
XI			DÉPENSES DE SERVICE SOCIAL	
	110		<i>Secours extraordinaires</i>	7.000
	111		<i>Foyers et cercles de personnel</i>	20.500
	112		<i>Mess et cantines</i>	50.000
	113		<i>Dispensaires</i>	48.000
	114		<i>Autres interventions</i>	36.500

TITRE II - IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT (*suite*)

Chap.	Art.	Poste	Commentaires
XI			Les crédits inscrits à ce chapitre sont destinés à des actions qui se sont révélées indispensables en raison de la situation géographique des établissements du C.C.R. et de la dispersion des lieux d'habitation du personnel.
	110		Ce crédit est destiné à couvrir les interventions de la Commission en faveur des agents qui viendraient à se trouver dans une situation particulièrement difficile (art. 76 du statut).
	111		Ce crédit est destiné à encourager et à soutenir financièrement toute initiative de nature à promouvoir les relations sociales entre les agents des diverses nationalités et leurs familles. Les frais de location des locaux destinés au club des jeunes à Ispra sont compris dans ce crédit.
	112		<i>Ispra</i> U.C. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de la mensa et de la cantine du clubhouse, notamment: — renouvellement du matériel de service 3.000 — réparations, entretien, réfection de mobilier et de matériel 4.000 — matériel consommable 5.000 — dépenses relatives aux tenues de service du personnel 2.000 <u>14.000</u> <i>B.C.M.N.</i> remboursement au C.E.N. et à l'Eurochemic des prestations dues à l'occasion des repas pris aux cafetarias et clubhouses <u>5.000</u> <i>Karlsruhe</i> Subvention au profit des agents des catégories C et D et des agents d'établissement <u>6.000</u> <i>Petten</i> — participation aux frais directs de fonctionnement (personnel et matériel) — participation aux frais d'entretien du bâtiment (eau, gaz, électricité, chauffage, nettoyage, assurances et autres dépenses courantes) <u>25.000</u>
	113		Frais de fonctionnement des cabinets médicaux dans les différents établissements du C.C.R., et notamment achat d'un appareil de comptage bêta par scintillation liquide destiné à l'établissement d'Ispra. Frais d'examen de l'ensemble du personnel en exécution de l'article 59 paragraphe 4 du statut.
114		Ce crédit est notamment destiné à couvrir les interventions de la Commission en faveur des fonctionnaires ou des membres de leurs familles (encouragement aux activités sociales, culturelles et sportives, dépenses en faveur des enfants du personnel, y compris les frais de location des locaux destinés à l'école maternelle à Ispra).	

En unités de compte

Chap.	Art.	Poste	Intitulé	Crédits pour 1970
	115		<i>Contribution aux écoles européennes</i>	2.280.000
<i>TOTAL DU CHAPITRE XI</i>				2.442.000

TITRE II – IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT (*suite*)

Chap.	Art.	Poste	Commentaires																																						
	115		Au cours de sa réunion des 12 et 13 mai 1969, le conseil supérieur a approuvé les budgets des écoles européennes pour l'exercice 1970. Compte tenu des dépenses supportées directement par les États membres et des recettes diverses des établissements, la contribution de la Commission aux frais de fonctionnement des écoles Varèse, Mol, Karlsruhe et Bergen s'établit comme suit: <table><tr><td><i>Varèse</i></td><td>U.C.</td></tr><tr><td>Total des dépenses</td><td>1.399.756</td></tr><tr><td>Versement des gouvernements et recettes diverses</td><td>485.000</td></tr><tr><td>Contribution de la C.E.E.A.</td><td>914.756</td></tr><tr><td><i>Mol</i></td><td></td></tr><tr><td>Total des dépenses</td><td>1.160.460</td></tr><tr><td>Versement des gouvernements et recettes diverses</td><td>453.580</td></tr><tr><td>Participation d'Euratom et d'autres organismes</td><td>706.880</td></tr><tr><td>dont contribution de la C.E.E.A.</td><td>551.260</td></tr><tr><td><i>Karlsruhe</i></td><td></td></tr><tr><td>Total des dépenses</td><td>653.464</td></tr><tr><td>Versement des gouvernements et recettes diverses</td><td>228.663</td></tr><tr><td>Contribution de la C.E.E.A.</td><td>424.801</td></tr><tr><td><i>Bergen</i></td><td></td></tr><tr><td>Total des dépenses</td><td>433.560</td></tr><tr><td>Versement des gouvernements et recettes diverses</td><td>152.660</td></tr><tr><td>Contribution de la C.E.E.A.</td><td>280.900</td></tr><tr><td>Total général</td><td>2.171.717</td></tr><tr><td>porté à</td><td>2.280.000</td></tr></table> afin d'assurer la couverture de budgets supplémentaires éventuels des quatre écoles en 1970.	<i>Varèse</i>	U.C.	Total des dépenses	1.399.756	Versement des gouvernements et recettes diverses	485.000	Contribution de la C.E.E.A.	914.756	<i>Mol</i>		Total des dépenses	1.160.460	Versement des gouvernements et recettes diverses	453.580	Participation d'Euratom et d'autres organismes	706.880	dont contribution de la C.E.E.A.	551.260	<i>Karlsruhe</i>		Total des dépenses	653.464	Versement des gouvernements et recettes diverses	228.663	Contribution de la C.E.E.A.	424.801	<i>Bergen</i>		Total des dépenses	433.560	Versement des gouvernements et recettes diverses	152.660	Contribution de la C.E.E.A.	280.900	Total général	2.171.717	porté à	2.280.000
<i>Varèse</i>	U.C.																																								
Total des dépenses	1.399.756																																								
Versement des gouvernements et recettes diverses	485.000																																								
Contribution de la C.E.E.A.	914.756																																								
<i>Mol</i>																																									
Total des dépenses	1.160.460																																								
Versement des gouvernements et recettes diverses	453.580																																								
Participation d'Euratom et d'autres organismes	706.880																																								
dont contribution de la C.E.E.A.	551.260																																								
<i>Karlsruhe</i>																																									
Total des dépenses	653.464																																								
Versement des gouvernements et recettes diverses	228.663																																								
Contribution de la C.E.E.A.	424.801																																								
<i>Bergen</i>																																									
Total des dépenses	433.560																																								
Versement des gouvernements et recettes diverses	152.660																																								
Contribution de la C.E.E.A.	280.900																																								
Total général	2.171.717																																								
porté à	2.280.000																																								

TITRE II – IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT (suite)

En unités de compte

Chap.	Art.	Poste	Intitulé	Crédits pour 1970
XII			DÉPENSES DE PREMIÈRE INSTALLATION ET D'ÉQUIPEMENT	
	120		Machines de bureau	—
	121		Mobilier	—
	122		Matériel et installations à usage administratif	—
	123		Matériel de transport	—
	124		Réservé	—
	125		Installations en faveur du personnel	—
			TOTAL DU CHAPITRE XII	—
XIII			DÉPENSES RELATIVES AUX BREVETS ET LICENCES	
	130		Frais de dépôt, obtention et maintien de brevets	—
	131		Redevances pour licences	—
			TOTAL DU CHAPITRE XIII	—
XIV			DÉPENSES DE DOCUMENTATION ET DE BIBLIOTHÈQUE	
	140		Achats de livres et abonnements	135.000
	141		Publications scientifiques et techniques	5.000
	142		Matériels spéciaux de bibliothèque, de documentation et de reproduction	15.000
			TOTAL DU CHAPITRE XIV	155.000
			Total du titre II	6.803.000

TITRE II – IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT *(suite)*

Chap.	Art.	Poste	Commentaires
XIII	130		Ce crédit est prévu en 1970 au budget général des Communautés européennes.
XIV	140		Les crédits permettront notamment: — la souscription aux abonnements courants et la poursuite de la constitution du fonds de bibliothèque du C.C.R., — la conservation et l'entretien des ouvrages et périodiques, — l'établissement de fichiers et catalogues ainsi que de travaux mécanographiques.
	141		L'édition et la distribution des rapports de caractère interne décrivant les résultats de l'exécution du programme de recherches dans les établissements du C.C.R., ainsi que des bulletins d'information scientifique.
	142		L'achat de matériels spéciaux de documentation et de bibliothèque et la location d'équipements de reproduction.

TITRE III - CENTRE COMMUN DE RECHERCHES NUCLEAIRES

En unités de compte

Chap.	Art.	Poste	Intitulé	Crédits d'engagement 1970	Crédits de paiement 1970
30			APPAREILLAGE ET EQUIPEMENT		
	300		<i>Appareillage, petits équipements, matières consommables et matières fissiles</i>	3.674.300	3.583.000
	301		<i>Gros appareils et équipement complémentaire sans affectation spécifique</i>	50.000	20.000
	302		<i>Entretien du matériel scientifique et technique</i>	550.000	546.000
	303		<i>Location de matériel scientifique et technique</i>	1.694.000	1.694.000
	304		<i>Remboursements au C.E.T.I.S. pour travaux de calcul scientifique</i>	208.000	208.000
			TOTAL DU CHAPITRE 30	6.176.300	6.051.000
31			DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS		
	310		<i>Acquisitions immobilières</i>	—	—
	311		<i>Construction et transformation d'immeubles</i>	—	74.000
	312		<i>Voirie, aménagement du site, frais de raccordement et dépenses analogues</i>	—	214.000
	313		<i>Entretien de l'infrastructure</i>	543.000	480.000
			TOTAL DU CHAPITRE 31	543.000	768.000

TITRE III – CENTRE COMMUN DE RECHERCHES NUCLEAIRES

Chap.	Art.	Poste	Commentaires
30	300		A cet article sont imputées les dépenses d'appareillage, de petits équipements et de matières consommables du Centre commun de recherches. Ces crédits sont destinés également à couvrir des dépenses de fonctionnement technique des services généraux techniques des établissements du Centre commun de recherches. En outre, ces crédits sont destinés à couvrir des dépenses de contrats de prestations de service pendant les trois premiers mois de l'année 1970. Ce crédit comprend, en plus, les dépenses pour dessins de constructions mécaniques, pour des travaux de fabrication ou de modifications de pièces etc., à effectuer sur mesures et leur montage éventuel.
		301	Le crédit est destiné au remplacement au B.C.M.N. d'un spectromètre optique à lecture directe hors d'usage.
		302	Ces crédits sont destinés à couvrir les dépenses d'entretien et de réparation du matériel scientifique et technique des établissements du Centre commun de recherches. La répartition géographique d'une partie de ces crédits s'établit comme suit: Ispra: 0,236 Muc Karlsruhe: 0,178 Muc B.C.M.N. 0,051 Muc Petten: 0,020 Muc 0,485 Muc La répartition de ces dépenses entre actions de programme est effectuée forfaitairement sur la base des effectifs affectés à chaque action. En outre des crédits spécifiques ont été prévus pour les actions suivantes: Programme commun: — plutonium et transplutoniens 0,020 Muc — biologie et protection sanitaire 0,025 Muc Programme complémentaire: — plutonium et transplutoniens 0,020 Muc 0,065 Muc
	303		Ces crédits sont destinés à couvrir les frais de location des équipements de calcul ainsi que les frais de traitement de l'information (software). Ils comprennent les dépenses pour des équipements périphériques et l'assistance technique en personnel, telle qu'elle est prévue dans les contrats de location correspondante.
31	313		
			Ces crédits correspondent à l'entretien de tous les bâtiments et installations générales, de la voirie, etc. des établissements du Centre commun de recherches. La répartition géographique de ces crédits s'établit comme suit: Ispra: 0,303 Muc Karlsruhe: 0,139 Muc B.C.M.N.: 0,071 Muc Petten: 0,030 Muc 0,543 Muc La répartition de ces dépenses entre actions de programme est effectuée forfaitairement sur la base des effectifs affectés à chaque action.

TITRE III - CENTRE COMMUN DE RECHERCHES NUCLÉAIRES (suite)

En unités de compte

Chap.	Art.	Poste	Intitulé	Crédits d'engagement 1970	Crédits de paiement 1970
32			EXPLOITATION DU H.F.R. ET PRESTATIONS DU R.C.N. AU PROFIT DE L'ÉTABLISSEMENT DE PETTEN		
	321		Exploitation du réacteur H.F.R.	2.400.000	2.437.000
	322		Prestations fournies par le R.C.N. pour les services généraux de l'établissement de Petten	200.000	231.000
			TOTAL DU CHAPITRE 32	2.600.000	2.668.000
33			EXPLOITATION DES RÉACTEURS ISPRA I, ESSOR ET ECO		
	331		Exploitation du réacteur Ispra I	200.000	208.000
	332		Exploitation du réacteur Essor	1.988.100	2.062.000
	333		Exploitation du réacteur Eco	150.000	142.000
			TOTAL DU CHAPITRE 33	2.338.100	2.412.000
34			EXPLOITATION DES GRANDES INSTALLATIONS DU B.C.M.N. (ACCÉLÉRATEURS ET SPECTROMÈTRES DE MASSE)		
	341		Exploitation des grandes installations du B.C.M.N. (accélérateurs et spectromètres de masse)	200.000	208.000
			TOTAL DU CHAPITRE 34	200.000	208.000
			Total du titre III	11.857.400	12.107.000

TITRE III – CENTRE COMMUN DE RECHERCHES NUCLÉAIRES (*suite*)

Chap.	Art.	Poste	Commentaires
32	321		Les crédits de cet article doivent notamment permettre de couvrir les dépenses nécessaires pour la conduite technique du réacteur, le renouvellement des éléments de combustible, l'énergie électrique, l'entretien, les réparations, le traitement des déchets radioactifs, les prestations des services techniques du R.C.N., l'acquisition d'équipements supplémentaires et les frais de couverture de la responsabilité civile. En outre, les crédits de cet article comportent les dépenses destinées à la fabrication des capsules spéciales, l'acquisition d'appareillage scientifique non récupérable, aux études avant ou après irradiation.
	322		Le contrat conclu avec le R.C.N., fixant les modalités d'exécution de certaines dispositions de l'accord de Petten couvre tant la gestion du réacteur que les prestations du R.C.N. pour les services généraux de l'établissement. De ce fait, les crédits en couverture de ces dernières dépenses sont inscrits à l'intérieur du même chapitre que celui auquel sont imputées les dépenses de l'exploitation du H.F.R.
33	331		Les dépenses de cet article comprennent notamment le renouvellement des éléments de combustible, l'eau lourde d'appoint, l'entretien et les réparations.
	332		Les crédits sont destinés à assurer l'exploitation de réacteur Essor (achats de combustibles, eau lourde, équipement, entretien, réparation, etc.). Ils ne comprennent ni les frais techniques d'exploitation de la boucle MK5 et les contrats s'y référant, ni les frais d'examens post-irradiatoires. Ces crédits sont également destinés à couvrir une quote-part des dépenses de fonctionnement technique des services généraux de l'établissement d'Ispira.
	333		Ces crédits permettront d'assurer l'exploitation de l'expérience critique Eco, utilisée essentiellement pour des déterminations de paramètres de réseaux eau lourde. Ils comprennent, en outre, notamment les frais d'entretien et de réparation.
34	341		Les dépenses de cet article comprennent notamment l'acquisition de klystrons, de pièces de rechange, de petits matériels et de cibles pour l'accélérateur linéaire, l'acquisition d'air liquide, des gaz et le remplacement des petites pièces usées pour l'accélérateur Van de Graaff et les spectromètres de masse.

TITRE IV - DÉVELOPPEMENT ET CONSTRUCTION DE RÉACTEURS

En unités de compte

Chap.	Art.	Poste	Intitulé	Crédits d'engagement		Crédits de paiement 1970
				tranche nouvelle 1970	fraction annuelle 1970	
40			RÉACTEURS À GAZ POUSSÉS			
	400		Réacteur Dragon	6.110.000	2.200.000	2.200.000
	401		Réacteurs à boulets	—	—	29.000
			TOTAL DU CHAPITRE 40	6.110.000	2.200.000	2.229.000
41			RÉACTEURS À EAU ORDINAIRE			
	410		Réacteur à refroidissement par brouillard	—	—	1.000
			TOTAL DU CHAPITRE 41	—	—	1.000
43			RÉACTEURS ORGANIQUES			
	430		Eco-Essor	—	—	1.032.000
	431		Recherches	—	—	—
		4311	Actions par contrats	—	—	—
		4312	Actions propres	—	—	—
			TOTAL DU CHAPITRE 43	—	—	1.032.000
44			RÉACTEURS HOMOGÈNES			
	440		Réacteur Suspor	—	—	—
			TOTAL DU CHAPITRE 44	—	—	—

TITRE IV - DÉVELOPPEMENT ET CONSTRUCTION DE RÉACTEURS

Chap.	Art.	Poste	Commentaires
40	400		Ces crédits sont destinés à couvrir la participation de la Communauté à l'exploitation du réacteur Dragon, au développement et à la fabrication des éléments de combustible et leur essai dans le réacteur et à l'évaluation des résultats d'exploitation, y compris les examens post-irradiatoires sur les combustibles. La tranche de crédits d'engagement couvre la participation de la Communauté à la prolongation de l'accord Dragon, pour la période du 1^{er} avril 1970 au 31 mars 1973. La fraction de crédits d'engagement prévue représente la participation relative à la période du 1^{er} avril 1970 au 31 décembre 1970. Les crédits ne comprennent pas les dépenses de personnel et de fonctionnement qui sont imputables aux titres I et II.
41	410		Les crédits de paiement sont destinés à couvrir les paiements prévus pour 1970 et découlant de crédits d'engagement antérieurement ouverts.
43			Ces crédits de paiement sont destinés à couvrir les paiements prévus pour 1970 et découlant de crédits d'engagement antérieurement ouverts.

TITRE IV – DÉVELOPPEMENT ET CONSTRUCTION DE RÉACTEURS (*suite*)*En unités de compte*

Chap.	Art.	Poste	Intitulé	Crédits d'engagement		Crédits de paiement 1970
				tranche nouvelle 1970	fraction annuelle 1970	
45			RÉACTEURS RAPIDES			
	450		Actions par contrats	—	—	846.000
	451		Actions propres	—	—	—
			TOTAL DU CHAPITRE 45	—	—	846.000
47			PROPULSION NAVALE NUCLÉAIRE			
	470		Recherches	—	—	—
	471		Participation à la construction d'un réacteur naval	—	—	—
			TOTAL DU CHAPITRE 47	—	—	—
48			RECHERCHES ET TECHNOLOGIE APPLIQUÉE RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT ET A LA CONSTRUCTION DE RÉACTEURS DE TYPE ÉPROUVÉ			
	480		Actions par contrats			
		4801	Réacteurs à eau	—	—	1.006.000
		4802	Réacteurs à gaz	—	—	286.000
		4803	Réacteurs refroidis et modérés par substances organiques	—	—	3.000
			Total de l'article 480	—	—	1.295.000

TITRE IV – DÉVELOPPEMENT ET CONSTRUCTION DE RÉACTEURS *(suite)*

Chap	Art.	Poste	Commentaires
45	450		Les crédits de paiement sont destinés à couvrir les paiements prévus pour 1970 et découlant de crédits d'engagement antérieurement ouverts.
48			Les crédits de paiement sont destinés à couvrir les paiements prévus pour 1970 et découlant de crédits d'engagement antérieurement ouverts.

TITRE IV – DÉVELOPPEMENT ET CONSTRUCTION DE RÉACTEURS (*suite*)*En unités de compte*

Chap.	Art.	Poste	Intitulé	Crédits d'engagement		Crédits de paiement 1970
				tranche nouvelle 1970	fraction annuelle 1970	
49	481		<i>Actions propres</i>			
		4811	Réacteurs à eau	—	—	—
		4812	Réacteurs à gaz	—	—	1.000
			<i>Total de l'article 481</i>	—	—	1.000
			<i>TOTAL DU CHAPITRE 48</i>	—	—	1.296.000
			RÉACTEURS DE PUISSANCE			
	490		<i>Études technico-économiques</i>	—	—	16.000
	491		<i>Participation aux réacteurs de puissance</i>	—	—	2.000.000
			<i>TOTAL DU CHAPITRE 49</i>	—	—	2.016.000
			<i>Total du titre IV</i>	6.110.000	2.200.000	7.420.000

TITRE IV – DÉVELOPPEMENT ET CONSTRUCTION DE RÉACTEURS *(suite)*

Chap.	Art.	Poste	Commentaires
49			Les crédits de paiement sont destinés à couvrir les paiements prévus pour 1970 et découlant de crédits d'engagement antérieurement ouverts.

TITRE V - AUTRES ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

En unités de compte

Chap.	Art.	Poste	Intitulé	Crédits d'engagement 1970	Crédits de paiement 1970
50			IRRADIATIONS À HAUT FLUX		
	500		<i>Association C.E.N./Euratom pour l'exploitation du BR-2 et des laboratoires connexes</i>	—	3.000
			TOTAL DU CHAPITRE 50	—	3.000
51			FUSION -- ÉTUDE DES PLASMAS		
	510		<i>Associations et contrats</i>	5.088.000	5.180.000
			TOTAL DU CHAPITRE 51	5.088.000	5.180.000
52			BIOLOGIE		
	520		<i>Associations et contrats</i>	2.332.000	2.606.000
	521		<i>Actions propres</i>	—	—
			TOTAL DU CHAPITRE 52	2.332.000	2.606.000
53			RADIOISOTOPES		
	530		<i>Recherches et développement</i>	—	—
	531		<i>Applications industrielles</i>	—	65.000
	532		<i>Autres applications</i>	—	—
			TOTAL DU CHAPITRE 53	—	65.000

TITRE V – AUTRES ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Chap.	Art.	Poste	Commentaires
50			Les crédits de paiement sont destinés à couvrir les paiements prévus pour 1970 et découlant de crédits d'engagement antérieurement ouverts.
51			Ces crédits représentent la participation de la C.E.E.A. pour la période du 1 ^{er} janvier 1970 au 31 décembre 1970. Ces crédits ne comprennent pas les dépenses de personnel et de fonctionnement qui sont imputables aux titres I et II.
52			Ces crédits représentent la participation de la C.E.E.A. aux activités dans ce domaine pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1970. Ces crédits ne comprennent pas les dépenses de personnel et de fonctionnement qui sont imputables aux titres I et II.
53			Cette action est reprise dans le budget de fonctionnement des Communautés 1970.

TITRE V – AUTRES ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES (*suite*)*En unités de compte*

Chap.	Art.	Poste	Intitulé	Crédits d'engagement 1970	Crédits de paiement 1970
53 bis			<i>RECHERCHES DIVERSES</i>		
	530 bis		<i>Information scientifique automatique</i>	75.000	71.000
	532 bis		<i>Conversion directe</i>	—	25.000
	534 bis	5341 bis	Transplutoniens	—	—
		5342 bis	Recyclage transuraniens	—	84.000
		5343 bis	Irradiation transuraniens	400.000	948.000
	535 bis		<i>Autres recherches</i>	—	39.000
			<i>TOTAL DU CHAPITRE 53 bis</i>	475.000	1.167.000
54			<i>DOCUMENTATION GÉNÉRALE</i>		
	540	5401	Achat de livres et abonnements	—	46.000
		5402	Publications scientifiques et techniques	—	75.000
		5403	Matériels spéciaux de bibliothèque, de documentation et de reproduction	—	51.000
		5404	Recherches documentaires	—	71.000
			<i>TOTAL DU CHAPITRE 54</i>	—	243.000

TITRE V – AUTRES ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES (suite)

Chap.	Art.	Poste	Commentaires
53 bis	530 bis		Ces crédits permettront de poursuivre une action limitée dans le domaine de l'information scientifique, notamment par la poursuite d'un contrat d'assistance technique.
	534 bis		
		5343 bis	Ce montant est destiné à des irradiations de capsules instrumentées et d'aiguilles de combustibles au plutonium à développer pour des réacteurs rapides.
54	540		Les crédits de paiement sont destinés à couvrir les paiements prévus en 1970 et découlant des crédits d'engagement antérieurement ouverts. Aucun crédit d'engagement n'est prévu en 1970, cette action étant reprise dans le budget de fonctionnement des Communautés.

TITRE V - AUTRES ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES (*suite*)*En unités de compte*

Chap.	Art.	Poste	Intitulé	Crédits d'engagement 1970	Crédits de paiement 1970
55			ENSEIGNEMENT ET FORMATION		
	550		<i>Stages de niveau technique et universitaire</i>	150.000	150.000
	551		<i>Stagiaires qualifiés</i>	—	18.000
	552		<i>Bourses</i>	150.000	150.000
	553		<i>Colloques</i>	—	1.000
	554		<i>Dépenses relatives à la formation professionnelle du personnel</i>	150.000	151.100
	555		<i>Aides et subventions à des institutions d'enseignement scientifique et technique</i>	—	—
	556		<i>Prix</i>	—	—
			TOTAL DU CHAPITRE 55	450.000	470.000

TITRE V – AUTRES ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES (*suite*)

Chap.	Art.	Poste	Commentaires
55	550		Ce crédit est prévu pour permettre à des étudiants qui se trouvent vers la fin ou au terme de leurs études d'effectuer des stages, soit dans les établissements du C.C.R., soit dans des centres de recherches ou des établissements spécialisés des pays membres de la Communauté.
	552		Ce crédit est destiné à l'attribution de bourses permettant à leurs bénéficiaires d'acquérir une formation approfondie après l'achèvement de leurs études universitaires (bourses pour la préparation d'une thèse de doctorat, bourses de spécialisation, bourses en vue des stages de jeunes professeurs d'université dans les centres de recherches nucléaires).
	554		Ce crédit servira à couvrir les frais occasionnés par la formation d'apprentis ainsi que ceux de formation complémentaire nécessités par certaines reconversions du personnel scientifique et technique de la Commission. En outre, il doit permettre au personnel de la Commission qui concourt à l'exécution du programme de recherches de perfectionner ses connaissances professionnelles en suivant des cours appropriés.

TITRE V – AUTRES ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES (suite)

En unités de compte

Chap.	Art.	Poste	Intitulé	Crédits d'engagement 1970	Crédits de paiement 1970
56			RETRAITEMENT DES COMBUSTIBLES IRRADIÉS		
	560		<i>Combustibles à uranium hautement enrichi et à plutonium</i>		
		5601	— actions par contrats	—	803.000
		5602	— actions propres	—	—
	561		<i>Recherches sur les méthodes par voie sèche</i>		
		5611	— actions par contrats	—	19.000
		5612	— actions propres	—	—
			TOTAL DU CHAPITRE 56	—	822.000
57			TRAITEMENT DES EFFLUENTS ACTIFS		
	570		<i>Études générales</i>		
		5701	— actions par contrats	—	582.000
		5702	— actions propres	—	—
			TOTAL DU CHAPITRE 57	—	582.000
			Total du titre V	8.345.000	11.138.000

TITRE V – AUTRES ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES (*suite*)

Chap.	Art.	Poste	Commentaires
56			Les crédits de paiement sont destinés à couvrir les paiements prévus pour 1970 et découlant de crédits d'engagement antérieurement ouverts.
57			Les crédits de paiement sont destinés à couvrir les paiements prévus pour 1970 et découlant de crédits d'engagement antérieurement ouverts.

En unités de compte

Chap.	Art.	Poste	Intitulé	Crédits d'engagement 1970	Crédits de paiement 1970
60			DÉPENSES NON SPÉCIALEMENT PRÉVUES		
	601		Conséquences de la réévaluation du DM (programmes antérieurs à 1969)	100.000	100.000
	602		Conséquences de la réévaluation du DM (programmes 1969)	18.400	18.400
	603		Autres dépenses	100.00	100.000
			TOTAL DU CHAPITRE 60	218.400	218.400
			Total du titre VI	218.400	218.400

TITRE VI – DÉPENSES NON SPÉCIALEMENT PRÉVUES

Chap.	Art.	Poste	Commentaires
60	601 et 602		A charge de ces crédits seront portés les engagements et les paiements complémentaires résultant de la réévaluation du DM, et n'ayant pu être couverts par les crédits des budgets antérieurs.
	603		Ce crédit, qui est destiné à couvrir les frais éventuels d'études concernant la restructuration et des enquêtes préliminaires concernant l'utilisation du C.C.R. pour des activités non nucléaires, ne pourra être utilisé, qu'après accord dans le cadre du Conseil sur les éléments principaux d'une solution à ces problèmes.

DEUXIÈME PARTIE
AUTRES ACTIONS DE LA COMMUNAUTÉ

En unités de compte

Chap.	Intitulé	Crédits d'engagement 1970	Crédits de paiement 1970
A	Participation aux entreprises communes et aux opérations communes (art. 174 par. 2 d du traité)	p.m.	p.m.
B	Participation au capital de l'agence et aux dépenses d'investissement de celle-ci (art. 174 par. 2 b du traité)	p.m.	p.m.
C	Prêts accordés par la Commission dans le cadre de l'autorisation donnée par le Conseil dans sa session du 28 mai 1959	p.m.	1.000.000
D	Service des emprunts dans le cadre de l'autorisation donnée par le Conseil dans sa session du 28 mai 1959	4.000.000	4.000.000
E	Frais financiers et bancaires relatifs aux opérations de la deuxième partie	1.000	1.000
F	Travaux sur demande et contre rémunération	p.m.	p.m.
G	Autres dépenses	p.m.	p.m.
TOTAL DE LA DEUXIÈME PARTIE		4.001.000	5.001.000

DEUXIÈME PARTIE
AUTRES ACTIONS DE LA COMMUNAUTÉ

Chap.	Commentaires
A	Ce chapitre, avec dotation « pour mémoire », doit permettre la participation de la Communauté aux entreprises communes et à certaines opérations communes au titre de l'article 174 paragraphe 2 d) du traité, notamment au cas où le Conseil déciderait de participer au financement d'entreprises communes ayant pour objet la construction et/ou l'exploitation de réacteurs nucléaires, soit sous forme d'une aide financière directe, soit sous forme d'un octroi de garanties partielles d'exploitation.
C	A ce chapitre sont imputées, au fur et à mesure de leur octroi, les sommes prêtées par la Communauté aux entreprises d'électricité construisant des centrales nucléaires de puissance dans le cadre de l'accord Euratom/États-Unis. Les fonds nécessaires proviennent de l'emprunt effectué auprès de l'Export-Import Bank de Washington, aux termes du contrat conclu avec cet organisme le 10 août 1959, conformément à la décision prise par le Conseil dans sa session du 28 mai 1959. Les deux contrats conclus par la Commission dans le cadre de l'accord précité avec la Société d'énergie nucléaire franco-belge des Ardennes et la Kernkraftwerk RWE-Bayernwerk GmbH portent sur des montants de respectivement 16,250 millions d'U.C. et de 28,500 millions d'U.C., dont les crédits d'engagement ont été inscrits aux budgets des exercices 1962, 1963, 1965 et 1967.
D	A ce chapitre sont imputés, au fur et à mesure de leur réalisation, les remboursements en capital et les paiements d'intérêts des sommes empruntées à l'Export-Import Bank de Washington dans le cadre du contrat conclu le 10 août 1959, conformément à la décision prise par le Conseil dans sa session du 28 mai 1959.
E	Est imputée à ce chapitre, notamment la rémunération des services de la banque remplissant les fonctions d'agents pour le compte de la Commission, dans le cadre des opérations d'emprunt auprès de l'Export-Import Bank de Washington.
F	Les crédits à inscrire à ce chapitre serviront à couvrir les dépenses extérieures à la C.E.E.A. contractées spécifiquement pour l'exécution des travaux sur demande et contre rémunération pour lesquels des recettes spécifiques ne sont pas prévues au chapitre XIII de l'état des recettes. Ces crédits seront ouverts: — en engagement, en fonction des contrats définitivement conclus avec les tiers demandeurs; — en paiement, en fonction des recettes effectivement encaissées provenant du remboursement desdites dépenses par les tiers demandeurs (chap. XVI de l'état des recettes).

B. ÉTAT DES RECETTES

En unités de compte

Chap.	Intitulé	Montants pour 1970
I	Participation des États tiers	p.m.
II	Participation des États membres	p.m.
III	Fourniture à titre onéreux de matières brutes ou fissiles spéciales (art. 6 du traité)	p.m.
IV	Rémunération des services fournis à titre onéreux dans le cadre de l'exécution du programme de recherches de la Communauté (art. 10 du traité)	p.m.
V	Indemnisation des services fournis à titre onéreux à des États membres, personnes ou entreprises (art. 6 du traité)	p.m.
VI	Recettes à provenir des brevets détenus par la Communauté	p.m.
VII	Revenus des fonds placés	50.000,00
VIII	Produit des emprunts contractés dans le cadre de l'autorisation donnée par le Conseil dans sa session du 28 mai 1959	1.000.000,00
IX	Remboursement en capital et intérêts des prêts accordés par la Commission dans le cadre de l'autorisation donnée par le Conseil dans sa session du 28 mai 1959	4.000.000,00
X	Remboursement des frais financiers et bancaires par les entreprises bénéficiaires des prêts obtenus dans le cadre de l'autorisation donnée par le Conseil dans sa session du 28 mai 1959	1.000,00
XI	Excédent disponible de l'exercice précédent	6.000.000,00
XII	Recettes provenant de la vente de matériel usagé	10.000,00
XIII	Recettes diverses	1.280.000,00
XIV	Produit de l'impôt	1.245.000,00
XV	Contribution des agents aux fonds de pension	940.000,00
XVI	Travaux sur demande et contre rémunération	p.m.

B. ÉTAT DES RECETTES

Chap.	Commentaires																
VII	Sont imputés à ce chapitre, notamment, les intérêts des comptes courants ouverts par la Commission dans les différentes banques.																
VIII	A ce chapitre sont portées, au fur et à mesure, les sommes prêtées à la Commission par l'Export-Import Bank de Washington dans les conditions du contrat conclu le 10 août 1959 avec cet organisme, conformément à la décision prise par le Conseil dans sa session du 28 mai 1959.																
IX	Sont portés à ce chapitre les remboursements en capital et intérêts des prêts accordés par la Commission aux entreprises d'électricité ayant bénéficié d'un financement de la Communauté pour la construction de centrales nucléaires de puissance dans le cadre du programme Euratom/États-Unis sur les fonds à provenir de l'emprunt ayant fait l'objet du contrat du 10 août 1959 avec l'Export-Import Bank de Washington, conformément à l'autorisation donnée par le Conseil dans sa session du 28 mai 1959.																
X	Est imputé à ce chapitre, notamment, le remboursement à la Communauté des dépenses correspondant aux services de la banque remplissant les fonctions d'agents pour le compte de la Commission.																
X	Ce montant correspond à des crédits de paiement ayant fait l'objet d'un report de 1968 à l'exercice 1969, mais n'ayant pas été utilisés à la fin de cet exercice (Règlement financier — art. 7 par. 5).																
XIII	Ces recettes proviennent des prestations fournies par les actions suivantes : <table><tr><td>Ispra I</td><td>0,070 Muc</td></tr><tr><td>B.C.M.N.</td><td>0,030 Muc</td></tr><tr><td>H.F.R.</td><td>0,650 Muc</td></tr><tr><td>C.E.T.I.S.....</td><td>0,450 Muc</td></tr><tr><td>BR 2</td><td>0,080 Muc</td></tr><tr><td>Essor</td><td>p.m.</td></tr><tr><td></td><td> </td></tr><tr><td></td><td>1,280 Muc</td></tr></table>	Ispra I	0,070 Muc	B.C.M.N.	0,030 Muc	H.F.R.	0,650 Muc	C.E.T.I.S.....	0,450 Muc	BR 2	0,080 Muc	Essor	p.m.				1,280 Muc
Ispra I	0,070 Muc																
B.C.M.N.	0,030 Muc																
H.F.R.	0,650 Muc																
C.E.T.I.S.....	0,450 Muc																
BR 2	0,080 Muc																
Essor	p.m.																
	1,280 Muc																
XVI	Seront imputées à ce chapitre les recettes provenant du remboursement des dépenses extérieures à la C.E.E.A. contractées spécifiquement pour l'exécution des travaux sur demande.																

B. ÉTAT DES RECETTES (suite)

En unités de compte

Chap.	Intitulé	Montants pour 1970
XVII	Contributions financières des États membres aux programmes communs 1969/1970 et aux programmes antérieurs à 1969	
	Art. 171 - Belgique	2.724.777,00
	Art. 172 - Allemagne	8.256.900,00
	Art. 173 - France	8.256.900,00
	Art. 174 - Italie	6.330.290,00
	Art. 175 - Luxembourg	55.046,00
	Art. 176 - Pays-Bas	1.899.087,00
XVIII	Contributions financières des États membres aux programmes complémentaires 1969/1970	
	Art. 181 - Belgique	2.301.639,15
	Art. 182 - Allemagne	9.609.384,99
	Art. 183 - France	1.462.642,10
	Art. 184 - Italie	7.138.821,09
	Art. 185 - Luxembourg	45.892,20
	Art. 186 - Pays-Bas	3.016.720,47
XIX	Contributions financières des États membres pour les dépenses relatives au personnel en sur-nombre	
	Art. 191 - Belgique	289.010,70
	Art. 192 - Allemagne	875.790,00
	Art. 193 - France	875.790,00
	Art. 194 - Italie	671.439,00
	Art. 195 - Luxembourg	5.838,60
	Art. 196 - Pays-Bas	201.431,70
XX	Contributions financières des États membres pour les dépenses relatives à l'article 603 du titre VI	
	Art. 201 - Belgique	9.900,00
	Art. 202 - Allemagne	30.000,00
	Art. 203 - France	30.000,00
	Art. 204 - Italie	23.000,00
	Art. 205 - Luxembourg	200,00
	Art. 206 - Pays-Bas	6.900,00
	TOTAL GÉNÉRAL	68.643.400,00

B. ÉTAT DES RECETTES *(suite)*

Chap.	Commentaires

C. VENTILATION PAR ACTION DES PRÉVISIONS DE DÉPENSES ET DE RECETTES

PROGRAMME COMMUN

I. RÉACTEURS RAPIDES — ACTION INDIRECTE

En unités de compte

		Crédits d'engagement 1970	Crédits de paiement 1970
PRÉVISIONS DE DÉPENSES			
<i>Titres I et II</i>			
— Personnel (55 agents)	790.000		
<i>A déduire :</i>			
— article 21 (pensions)	8.000		
— impôt communautaire	27.000	755.000	755.000
		755.000	755.000
PRÉVISIONS DE RECETTES			
<i>Recettes spécifiques</i>			p.m.
<i>Contributions financières des États membres :</i>			
— Belgique	9,9%		74.745,00
— Allemagne	30 %		226.500,00
— France	30 %		226.500,00
— Italie	23 %		173.650,00
— Luxembourg	0,2%		1.510,00
— Pays-Bas	6,9%		52.095,00
			755.000,00

PROGRAMME COMMUN

II. RÉACTEURS À EAU LOURDE — ESSOR

En unités de compte

		Crédits d'engagement 1970	Crédits de paiement 1970
PRÉVISIONS DE DÉPENSES			
<i>Titres I et II</i>			
— Personnel (262 agents)	3.110.000		
— Écoles européennes	286.000		
<i>Titre VI</i>	900		
<i>A déduire:</i>			
— article 21 (pensions)	39.000		
— impôt communautaire	131.000	3.226.900	3.226.900
<i>Titre III</i>			
— article 302 : entretien du matériel scientifique et technique		48.000	49.000
— article 304 : remboursement au C.E.T.I.S. pour travaux de calcul scientifique		125.000	125.000
— article 313 : entretien de l'infrastructure		62.000	56.000
— article 332 : exploitation du réacteur Essor		1.988.100	2.062.000
		5.450.000	5.518.900
PRÉVISIONS DE RECETTES			
<i>Recettes spécifiques</i>			p.m.
<i>Contributions financières des États membres :</i>			
— Belgique	9,9%		546.371,10
— Allemagne	30 %		1.655.670,00
— France	30 %		1.655.670,00
— Italie	23 %		1.269.347,00
— Luxembourg	0,2%		11.037,80
— Pays-Bas	6,9%		380.804,10
			5.518.900,00

III. RÉACTEURS À GAZ À HAUTE TEMPÉRATURE

En unités de compte

[illegible]

PROGRAMME COMMUN

III. RÉACTEURS A GAZ A HAUTE TEMPÉRATURE

b) ACCORD DRAGON

En unités de compte

		Crédits d'engagement 1969	Crédits de paiement 1969
PRÉVISIONS DE DÉPENSES			
<i>Titres I et II</i>			
— Personnel (15 agents)	216.000		
<i>A déduire:</i>			
— article 21 (pensions)	2.000		
— impôt communautaire	7.000	207.000	207.000
<i>Titre IV</i>			
— article 400: réacteur Dragon		2.200.000	2.200.000
		2.407.000	2.407.000
PRÉVISIONS DE RECETTES			
<i>Contributions financières des États membres :</i>			
— Belgique	9,9%		238.293,00
— Allemagne	30 %		722.100,00
— France	30 %		722.100,00
— Italie	23 %		553.610,00
— Luxembourg	0,2%		4.814,00
— Pays-Bas	6,9%		166.083,00
			2.407.000,00

PROGRAMME COMMUN

V. PLUTONIUM ET TRANSPLUTONIENS

En unités de compte

		Crédits d'engagement 1970	Crédits de paiement 1970
PRÉVISIONS DE DÉPENSES			
<i>Titres I et II</i>			
— Personnel (100 agents)	1.120.000		
— Écoles européennes	109.000		
<i>Titre VI</i>	3 00		
<i>A déduire :</i>			
— article 21 (pensions)	15.000		
— impôt communautaire	50.000	1.164.300	1.164.300
<i>Titre III</i>			
— article 300 : appareillage, petits équipements, etc.		428.000	411.000
— article 301 : gros appareillage et équipement complémentaire		p.m.	p.m.
— article 302 : entretien matériel scientifique		101.000	98.000
— article 303 : location de matériel scientifique		7.000	7.000
— article 313 : entretien infrastructure		63.000	55.000
<i>Titre V</i>			
— article 534 bis : irradiations transuraniens		100.000	145.000
		1.863.300	1.880.300
PRÉVISIONS DE RECETTES			
<i>Recettes spécifiques</i>			p.m.
<i>Contributions financières des États membres</i>			
— Belgique	9,9%		186.149,70
— Allemagne	30 %		564.090,00
— France	30 %		564.090,00
— Italie	23 %		432.469,00
— Luxembourg	0,2%		3.760,60
— Pays-Bas	6,9%		129.740,70
			1.880.300,00

PROGRAMME COMMUN

X. FUSION ET PHYSIQUE DES PLASMAS

En unités de compte

		Crédits d'engagement 1970	Crédits de paiement 1970
PRÉVISIONS DE DÉPENSES			
<i>Titres I et II</i>			
— Personnel (94 agents)	1.350.000		
<i>A déduire :</i>			
— article 21 (pensions)	14.000		
— impôt communautaire	47.000	1.289.000	1.289.000
<i>Titre V</i>			
— chapitre 51 : associations et contrats		5.088.000	5.074.000
		6.377.000	6.363.000
PRÉVISIONS DE RECETTES			
<i>Recettes spécifiques</i>			p.m.
<i>Contributions financières des États membres :</i>			
— Belgique	9,9%		629.937,00
— Allemagne	30 %		1.908.900,00
— France	30 %		1.908.900,00
— Italie	23 %		1.463.490,00
— Luxembourg	0,2%		12.726,00
— Pays-Bas	6,9%		439.047,00
			6.363.000,00

PROGRAMME COMMUN

XI. BIOLOGIE ET PROTECTION SANITAIRE

En unités de compte

		Crédits d'engagement 1970	Crédits de paiement 1970
<i>PRÉVISIONS DE DÉPENSES</i>			
<i>Titres I et II</i>			
— Personnel (97 agents)	1.271.000		
— Écoles européennes	53.000		
<i>Titre VI</i>	200		
<i>A déduire :</i>			
— article 21 (pensions)	14.000		
— impôt communautaire	48.000	1.262.200	1.262.200
<i>Titre III</i>			
— article 300 : appareillage, petits équipements, etc.		110.000	107.000
— article 301 : gros appareillage et équipement complémentaire		p.m.	p.m.
— article 302 : entretien du matériel scientifique et technique		34.000	27.000
— article 313 : entretien de l'infrastructure		12.000	11.000
<i>Titre V</i>			
— article 520 : associations et contrats		1.764.000	1.765.000
		3.182.200	3.172.200
<i>PRÉVISIONS DE RECETTES</i>			
<i>Recettes spécifiques</i>			p.m.
<i>Contributions financières des États membres :</i>			
— Belgique	9,9%		314.047,80
— Allemagne	30 %		951.660,00
— France	30 %		951.660,00
— Italie	23 %		729.606,00
— Luxembourg	0,2%		6.344,40
— Pays-Bas	6,9%		218.881,80
			3.172.200,00

PROGRAMME COMMUN

XIII. MESURES ET ÉTALONS NUCLÉAIRES

En unités de compte

	Crédits d'engagement 1970	Crédits de paiement 1970
PRÉVISIONS DE DÉPENSES		
<i>Titres I et II</i>		
— Personnel (173 agents) 2.174.000		
— Écoles européennes 189.000		
<i>Titre VI</i> 600		
<i>A déduire :</i>		
— article 21 (pensions) 25.000		
— impôt communautaire 86.000	2.252.600	2.252.600
<i>Titre III</i>		
— article 300 : appareillage, petits équipements, etc.	370.000	365.000
— article 301 : gros appareillage et équipement complémentaire	50.000	20.000
— article 302 : entretien matériel scientifique	51.000	53.000
— article 303 : location matériel scientifique	149.000	149.000
— article 304 : remboursement au C.E.T.I.S. pour travaux de calcul scientifique	35.000	35.000
— article 313 : entretien infrastructure	71.000	60.000
— article 341 : exploitation des grandes installations du B.C.M.N.	200.000	208.000
	3.178.600	3.142.600
PRÉVISIONS DE RECETTES		
<i>Recettes spécifiques</i>		30.000,00
<i>Contributions financières des États membres :</i>		
— Belgique 9,9%		308.147,40
— Allemagne 30 %		933.780,00
— France 30 %		933.780,00
— Italie 23 %		715.898,00
— Luxembourg 0,2%		6.225,20
— Pays-Bas 6,9%		214.769,40
		3.142.600,00

PROGRAMME COMMUN

XVI. ENSEIGNEMENT ET FORMATION

En unités de compte

		Crédits d'engagement 1970	Crédits de paiement 1970
PRÉVISIONS DE DÉPENSES			
<i>Titres I et II</i>			
— Personnel (6 agents)	86.000		
<i>A déduire :</i>			
— article 21 (pensions)	1.000		
— impôt communautaire	3.000	82.000	82.000
<i>Titre V</i>			
— article 550 : stages de niveau technique et universitaire		150.000	150.000
— article 552 : bourses		150.000	150.000
— article 554 : formation professionnelle du personnel		150.000	150.000
		532.000	532.000
PRÉVISIONS DE RECETTES			
<i>Recettes spécifiques</i>			p.m.
<i>Contributions financières des États membres :</i>			
— Belgique	9,9%		52.668,00
— Allemagne	30 %		159.600,00
— France	30 %		159.600,00
— Italie	23 %		122.360,00
— Luxembourg	0,2%		1.064,00
— Pays-Bas	6,9%		36.708,00
			532.000,00

PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE

I. RÉACTEURS RAPIDES — ACTION DIRECTE

En unités de compte

		Crédits d'engagement 1970	Crédits de paiement 1970
PRÉVISIONS DE DÉPENSES			
<i>Titres I et II</i>			
— Personnel (51 agents)	605.000		
— Écoles européennes	56.000		
<i>Titre VI</i>	200		
<i>A déduire :</i>			
— article 21 (pensions)	7.000		
— impôt communautaire	25.000	629.200	629.200
<i>Titre III</i>			
— article 300 : appareillage, petits équipements, etc.		110.000	108.000
— article 301 : gros appareillage et équipement complémentaire		p.m.	p.m.
— article 302 : entretien matériel scientifique		9.000	9.000
— article 313 : entretien infrastructure		12.000	10.000
		760.200	756.200
PRÉVISIONS DE RECETTES			
<i>Recettes spécifiques</i>			p.m.
<i>Contributions financières des États membres :</i>			
— Belgique	14,15 %		107.002,30
— Allemagne	42,89 %		324.334,18
— Italie	32,89 %		248.714,18
— Luxembourg	0,20 %		1.512,40
— Pays-Bas	9,87 %		74.636,94
			756.200,00

PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE

II. RÉACTEURS À EAU LOURDE — RECHERCHES POLYVALENTES

<i>En unités de compte</i>		
	Crédits d'engagement 1970	Crédits de paiement 1970
PRÉVISIONS DE DÉPENSES		
<i>Titres I et II</i>		
— Personnel (169 agents) 2.006.000		
— Écoles européennes 184.000		
<i>Titre VI</i> 600		
<i>A déduire:</i>		
— article 21 (pensions) 25.000		
— impôt communautaire 84.000	2.081.600	2.081.600
<i>Titre III</i>		
— article 300 : appareillage, petits équipements, etc.	250.000	253.000
— article 301 : gros appareillage et équipement complémentaire p.m.	p.m.	p.m.
— article 302 : entretien matériel scientifique 31.000	31.000	32.000
— article 304 : remboursement au C.E.T.I.S. pour travaux de calcul scientifique 35.000	35.000	35.000
— article 313 : entretien infrastructure 40.000	40.000	36.000
— article 333 : exploitation Eco 100.000	100.000	95.000
	2.537.600	2.532.600
PRÉVISIONS DE RECETTES		
<i>Recettes spécifiques</i>		p.m.
<i>Contributions financières des États membres :</i>		
— Allemagne 33,31 %		843.609,06
— France 33,31 %		843.609,06
— Italie 25,52 %		646.319,52
— Luxembourg 0,20 %		5.065,20
— Pays-Bas 7,66 %		193.997,16
		2.532.600,00

PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE

II. RÉACTEURS À EAU LOURDE — RECHERCHES SPÉCIFIQUES

En unités de compte

		Crédits d'engagement 1970	Crédits de paiement 1970
PRÉVISIONS DE DÉPENSES			
<i>Titres I et II</i>			
— Personnel (127 agents)	1.507.000		
— Écoles européennes	139.000		
<i>Titre VI</i>	400		
<i>A déduire :</i>			
— article 21 (pensions)	19.000		
— impôt communautaire	63.000	1.564.400	1.564.400
<i>Titre III</i>			
— article 300 : appareillage, petits équipements, etc		182.300	184.000
— article 301 : gros appareillage et équipement complémentaire		p.m.	p.m.
— article 302 : entretien matériel scientifique		23.000	23.000
— article 304 : remboursement au C.E.T.I.S. pour travaux de calcul scientifique		13.000	13.000
— article 313 : entretien infrastructure		30.000	27.000
— article 333 : exploitation Eco		50.000	47.000
		1.862.700	1.858.400
PRÉVISIONS DE RECETTES			
<i>Recettes spécifiques</i>			p. m.
<i>Contributions financières des États membres :</i>			
— Allemagne	33,31 %		619.033,04
— France	33,31 %		619.033,04
— Italie	25,52 %		474.263,68
— Luxembourg	0,20 %		3.716,80
— Pays-Bas	7,66 %		142.353,44
			1.858.400,00

PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE

III. RÉACTEURS À GAZ À HAUTE TEMPÉRATURE — ACTION DIRECTE

En unités de compte

		Crédits d'engagement 1970	Crédits de paiement 1970
PRÉVISIONS DE DÉPENSES			
<i>Titres I et II</i>			
— Personnel (52 agents)	591.000		
— Écoles européennes	57.000		
<i>Titre VI</i>	200		
<i>A déduire :</i>			
— article 21 (pensions)	8.000		
— impôt communautaire	26.000	614.200	614.200
<i>Titre III</i>			
— article 300 : appareillage, petits équipements, etc.		134.000	130.000
— article 301 : gros appareillage et équipement complémentaire		p.m.	p.m.
— article 302 : entretien matériel scientifique		7.000	8.000
— article 313 : entretien infrastructure		10.000	9.000
— article 322 : prestations du R.C.N., etc.		30.000	31.000
		795.200	792.200
PRÉVISIONS DE RECETTES			
<i>Recettes spécifiques</i>			p.m.
<i>Contributions financières des États membres :</i>			
— Belgique	14,15 %		112.096,30
— Allemagne	42,89 %		339.774,58
— Italie	32,89 %		260.554,58
— Luxembourg	0,20 %		1.584,40
— Pays-Bas	9,87 %		78.190,14
			792.200,00

PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE

IV. PROBLÈMES TECHNOLOGIQUES LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DES RÉACTEURS

a) SÉCURITÉ DES RÉACTEURS

En unités de compte

		Crédits d'engagement 1970	Crédits de paiement 1970
PRÉVISIONS DE DÉPENSES			
<i>Titres I et II</i>			
— Personnel (73 agents)	866.000		
— Écoles européennes	80.000		
<i>Titre VI</i>	300		
<i>A déduire :</i>			
— article 21 (pensions)	11.000		
— impôt communautaire	36.000	899.300	899.300
<i>Titre III</i>			
— article 300 : appareillage, petits équipements, etc.		159.000	155.000
— article 301 : gros appareillage et équipement complémentaire		p.m.	p.m.
— article 302 : entretien matériel scientifique		13.000	13.000
— article 313 : entretien infrastructure		17.000	15.000
		1.088.300	1.082.300
PRÉVISIONS DE RECETTES			
<i>Recettes spécifiques</i>			p.m.
<i>Contributions financières des États membres :</i>			
— Belgique	14,15 %		153.145,45
— Allemagne	42,89 %		464.198,47
— Italie	32,89 %		355.968,47
— Luxembourg	0,20 %		2.164,60
— Pays-Bas	9,87 %		106.823,01
			1.082.300,00

PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE

IV. PROBLÈMES TECHNOLOGIQUES LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DES RÉACTEURS

b) DÉTERMINATION DE LA TENEUR EN MATIÈRES FISSILES

En unités de compte

		Crédits d'engagement 1970	Crédits de paiement 1970
PRÉVISIONS DE DÉPENSES			
<i>Titres I et II</i>			
— Personnel (42 agents)	499.000		
— Écoles européennes	46.000		
<i>Titre VI</i>	100		
<i>A déduire :</i>			
— article 21 (pensions)	6.000		
— impôt communautaire	21.000	518.100	518.100
<i>Titre III</i>			
— article 300 : appareillage, petits équipements, etc		92.000	90.000
— article 301 : gros appareillage et équipement complémentaire		p.m.	p.m.
— article 302 : entretien matériel scientifique		8.000	9.000
— article 313 : entretien infrastructure		10.000	9.000
		628.100	626.100
PRÉVISIONS DE RECETTES			
<i>Recettes spécifiques</i>			p.m.
<i>Contributions financières des États membres:</i>			
— Belgique	14,15 %		88.593,15
— Allemagne	42,89 %		268.534,29
— Italie	32,89 %		205.924,29
— Luxembourg	0,20 %		1.252,20
— Pays-Bas	9,87 %		61.796,07
			626.100,00

PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE

V. PLUTONIUM ET TRANSPLUTONIENS

En unités de compte

		Crédits d'engagement 1970	Crédits de paiement 1970
PRÉVISIONS DE DÉPENSES			
<i>Titres I et II</i>			
— Personnel (120 agents)	1.345.000		
— Écoles européennes	131.000		
<i>Titre VI</i>	400		
<i>A déduire :</i>			
— article 21 (pensions)	18.000		
— impôt communautaire	60.000	1.398.400	1.398.400
<i>Titre III</i>			
— article 300 : appareillage, petits équipements, etc.		650.000	621.000
— article 301 : gros appareillage et équipement complémentaire		p.m.	p.m.
— article 302 : entretien matériel scientifique		117.000	113.000
— article 303 : location matériel scientifique		16.000	16.000
— article 313 : entretien infrastructure		76.000	67.000
<i>Titre V</i>			
— article 534 bis : irradiations		300.000	400.000
		2.557.400	2.615.400
PRÉVISIONS DE RECETTES			
<i>Recettes spécifiques</i>			p.m.
<i>Contributions financières des États membres :</i>			
— Belgique	14,15%		370.079,10
— Allemagne	42,89%		1.121.745,06
— Italie	32,89%		860.205,06
— Luxembourg	0,20%		5.230,80
— Pays-Bas	9,87%		258.139,98
			2.615.400,00

PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE

VI. PHYSIQUE DES RÉACTEURS

En unités de compte

		Crédits d'engagement 1970	Crédits de paiement 1970
PRÉVISIONS DE DÉPENSES			
<i>Titres I et II</i>			
— Personnel (42 agents)	499.000		
— Écoles européennes	46.000		
<i>Titre VI</i>	100		
<i>A déduire :</i>			
— article 21 (pensions)	6.000		
— impôt communautaire	21.000	518.100	518.100
<i>Titre III</i>			
— article 300 : appareillage, petits équipements, etc.		88.000	88.000
— article 301 : gros appareillage et équipement complémentaire		p.m.	p.m.
— article 302 : entretien matériel scientifique		8.000	9.000
— article 313 : entretien infrastructure		10.000	9.000
		624.100	624.100
PRÉVISIONS DE RECETTES			
<i>Recettes spécifiques</i>			p.m.
<i>Contributions financières des États membres :</i>			
— Belgique	14,15 %		88.310,15
— Allemagne	42,89 %		267.676,49
— Italie	32,89 %		205.266,49
— Luxembourg	0,20 %		1.248,20
— Pays-Bas	9,87 %		61.598,67
			624.100,00

PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE

VII. PHYSIQUE DE L'ÉTAT CONDENSÉ

En unités de compte

		Crédits d'engagement 1970	Crédits de paiement 1970
PRÉVISIONS DE DÉPENSES			
<i>Titres I et II</i>			
— Personnel (144 agents)	1.709.000		
— Écoles européennes	157.000		
<i>Titre VI</i>	500		
<i>A déduire:</i>			
— article 21 (pensions)	21.000		
— impôt communautaire	72.000	1.773.500	1.773.500
<i>Titre III</i>			
— article 300 : appareillage, petits équipements, etc.		174.000	171.000
— article 301 : gros appareillage et équipement complémentaire		p.m.	p.m.
— article 302 : entretien matériel scientifique		27.000	28.000
— article 313 : entretien infrastructure		34.000	31.000
— article 331 : exploitation du réacteur Ispra I		200.000	208.000
		2.208.500	2.211.500
PRÉVISIONS DE RECETTES			
<i>Recettes spécifiques</i>			70.000,00
<i>Contributions financières des États membres:</i>			
— Belgique	14,15%		303.022,25
— Allemagne	42,89%		918.489,35
— Italie	32,89%		704.339,35
— Luxembourg	0,20%		4.283,00
— Pays-Bas	9,87%		211.366,05
			2.211.500,00

PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE

VIII. RECHERCHES SUR DES MATÉRIAUX NUCLÉAIRES

En unités de compte

		Crédits d'engagement 1970	Crédits de paiement 1970
PRÉVISIONS DE DÉPENSES			
<i>Titre I et II</i>			
— Personnel (168 agents)	1.922.000		
— Écoles européennes	183.000		
<i>Titre VI</i>	600		
<i>A déduire :</i>			
— article 21 (pensions)	25.000		
— impôt communautaire	84.000	1.996.600	1.996.600
<i>Titre III</i>			
— article 300 : appareillage, petits équipements, etc.		418.000	408.000
— article 301 : gros appareillage et équipement complémentaire		p.m.	p.m.
— article 302 : entretien matériel scientifique		26.000	26.000
— article 313 : entretien infrastructure		35.000	31.000
— article 322 : prestations R.C.N, etc.		85.000	83.000
		2.560.600	2.544.600
PRÉVISIONS DE RECETTES			
<i>Recettes spécifiques</i>			p.m.
<i>Contributions financières des États membres :</i>			
— Belgique	14,15 %		360.060,90
— Allemagne	42,89 %		1.091.378,94
— Italie	32,89 %		836.918,94
— Luxembourg	0,20 %		5.089,20
— Pays-Bas	9,87 %		251.152,02
			2.544.600,00

PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE

IX. CONVERSION DIRECTE D'ÉNERGIE

En unités de compte

		Crédits d'engagement 1970	Crédits de paiement 1970
PRÉVISIONS DE DÉPENSES			
<i>Titres I et II</i>			
— Personnel (42 agents)	499.000		
— Écoles européennes	46.000		
<i>Titre VI</i>	100		
<i>A déduire :</i>			
— article 21 (pensions)	6.000		
— impôt communautaire	21.000	518.100	518.100
<i>Titre III</i>			
— article 300 : appareillage, petits équipements, etc.		120.000	118.000
— article 301 : gros appareillage et équipement complémentaire		p.m.	p.m.
— article 302 : entretien matériel scientifique		8.000	9.000
— article 313 : entretien infrastructure		10.000	9.000
		656.100	654.100
PRÉVISIONS DE RECETTES			
<i>Recettes spécifiques</i>			p.m.
<i>Contributions financières des États membres :</i>			
— Belgique	14,15 %		92.555,15
— Allemagne	42,89 %		280.543,49
— Italie	32,89 %		215.133,49
— Luxembourg	0,20 %		1.308,20
— Pays-Bas	9,87 %		64.559,67
			654.100,00

PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE

XI. BIOLOGIE ET PROTECTION SANITAIRE — APPLICATION À LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

En unités de compte

		Crédits d'engagement 1970	Crédits de paiement 1970
<i>PRÉVISIONS DE DÉPENSES</i>			
<i>Titres I et II</i>			
— Personnel (5 agents)	72.000		
<i>A déduire :</i>			
— article 21 (pensions)	1.000		
— impôt communautaire	3.000	68.000	68.000
<i>Titre V</i>			
— chapitre 52 : associations et contrats		568.000	561.000
		636.000	629.000
<i>PRÉVISIONS DE RECETTES</i>			
<i>Recettes spécifiques</i>			p.m.
<i>Contributions financières des États membres :</i>			
— Allemagne	41%		257.890,00
— Italie	23%		144.670,00
— Pays-Bas	36%		226.440,00
			629.000,00

PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE

XII. C. E. T. I. S. — INFORMATIQUE

En unités de compte

		Crédits d'engagement 1970	Crédits de paiement 1970
PRÉVISIONS DE DÉPENSES			
<i>Titres I et II</i>			
— Personnel (161 agents)	1.911.000		
— Écoles européennes	175.000		
<i>Titre VI</i>	600		
<i>A déduire :</i>			
— article 21 (pensions)	24.000		
— impôt communautaire	80.000	1.982.600	1.982.600
<i>Titre III</i>			
— article 300 : appareillage, petits équipements, etc.		159.000	156.000
— article 301 : gros appareillage et équipement complémentaire		p.m.	p.m.
— article 302 : entretien matériel scientifique		30.000	31.000
— article 303 : location matériel scientifique		1.522.000	1.522.000
— article 313 : entretien infrastructure		38.000	33.000
<i>Titre V</i>			
— article 530 bis : information scientifique automatique		75.000	71.000
		3.806.600	3.795.600
PRÉVISIONS DE RECETTES			
<i>Recettes spécifiques</i>			450.000,00
<i>Contributions financières des États membres :</i>			
— Belgique	14,15 %		473.402,40
— Allemagne	42,89 %		1.434.927,84
— Italie	32,89 %		1.100.367,84
— Luxembourg	0,20 %		6.691,20
— Pays-Bas	9,87 %		330.210,72
			3.795.600,00

PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE

XIV. EXPLOITATION DU RÉACTEUR BR-2

En unités de compte

		Crédits d'engagement 1970	Crédits de paiement 1970
<i>PRÉVISIONS DE DÉPENSES</i>			
<i>Titres I et II</i>			
— Personnel (40 agents)	574.000		
<i>A déduire :</i>			
— article 21 (pensions)	6.000		
— impôt communautaire	20.000	548.000	548.000
		548.000	548.000
<i>PRÉVISIONS DE RECETTES</i>			
<i>Recettes spécifiques</i>			80.000,00
<i>Contributions financières des États membres:</i>			
— Belgique	14,15 %		66.222,00
— Allemagne	42,89 %		200.725,20
— Italie	32,89 %		153.925,20
— Luxembourg	0,20 %		936,00
— Pays-Bas	9,87 %		46.191,60
			548.000,00

PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE

XV. EXPLOITATION DU RÉACTEUR H.F.R.

En unités de compte

		Crédits d'engagement 1970	Crédits de paiement 1970
PRÉVISIONS DE DÉPENSES			
<i>Titres I et II</i>			
— Personnel (75 agents)	818.000		
— Écoles européennes	82.000		
<i>Titre VI</i>	11.000		
<i>A déduire :</i>			
— article 21 (pensions)	11.000		
— impôt communautaire	37.000	863.000	863.000
<i>Titre III</i>			
— article 300 : appareillage, petits équipements, etc.		230.000	218.000
— article 301 : gros appareillage et équipement complémentaire		p.m.	p.m.
— article 302 : entretien matériel scientifique		9.000	9.000
— article 313 : entretien infrastructure		13.000	12.000
— article 321 : exploitation H.F.R.		2.400.000	2.370.000
— article 322 : prestations R.C.N., etc.		85.000	83.000
		3.600.000	3.555.000
PRÉVISIONS DE RECETTES			
<i>Recettes spécifiques</i>			650.000,00
<i>Contributions financières des États membres :</i>			
— Belgique	3 %		87.150,00
— Allemagne	40,5 %		1.176.525,00
— Italie	25 %		726.250,00
— Luxembourg	0,2 %		5.810,00
— Pays-Bas	31,3 %		909.265,00
			3.555.000,00

ACTIVITÉS DE DIRECTION GÉNÉRALE ET DE COORDINATION DES PROGRAMMES ⁽¹⁾

	Crédits d'engagement 1970	Crédits de paiement 1970
PRÉVISIONS DE DÉPENSES		
<i>Titres I et II</i>		
— Personnel (130 agents) 1.868.000		
<i>A déduire :</i>		
— article 21 (pensions) 19.000		
— impôt communautaire 65.000	1.784.000	1.784.000
	1.784.000	1.784.000
PRÉVISIONS DE RECETTES		
<i>Recettes spécifiques</i>		p.m.
<i>Contributions financières des États membres :</i>		
— Belgique 9,9%		176.616,00
— Allemagne 30 %		535.200,00
— France 30 %		535.200,00
— Italie 23 %		410.320,00
— Luxembourg 0,2%		3.568,00
— Pays-Bas 6,9%		123.096,00
		1.784.000,00

(¹) Cette rubrique couvre les activités de direction générale et de coordination des programmes de la D.G. XV « Centre commun de recherches ».

PERSONNEL EN SURNOMBRE

En unités de compte

		Crédits d'engagement 1970	Crédits de paiement 1970
PRÉVISIONS DE DÉPENSES			
<i>Titres I et II</i>			
— Personnel (239 agents)	2.812.000		
— Écoles européennes	261.000		
<i>Titre VI</i>	1.300		
<i>A déduire :</i>			
— article 21 (pensions)	36.000		
— impôt communautaire	119.000	2.919.300	2.919.300
		2.919.300	2.919.300
PRÉVISIONS DE RECETTES			
<i>Recettes spécifiques</i>			p.m.
<i>Contributions financières des États membres:</i>			
— Belgique	9,9%		289.010,70
— Allemagne	30 %		875.790,00
— France	30 %		875.790,00
— Italie	23 %		671.439,00
— Luxembourg	0,2%		5.838,60
— Pays-Bas	6,9%		201.431,70
			2.919.300,00

D. TABLEAUX DES EFFECTIFS

I. Effectifs prévus au budget, occupant des emplois de nature administrative, répartis par grade ⁽¹⁾ ⁽³⁾

Catégories et grades	Effectif autorisé par le budget de 1969	Effectif autorisé par le budget de 1970
A 1	—	1
A 2	2	3
A 3	6	8
A 4	8	8
A 5	9	11
A 6	13	18
A 7	—	1
A 8	—	—
<i>Total A</i>	38	50
B 1	12	14
B 2	35	38
B 3	20	28
B 4	31	36
B 5	7	—
<i>Total B</i>	105	116
C 1	24	28
C 2	70	65
C 3	62	41
C 4	13	—
C 5	—	1
<i>Total C</i>	169	135
D 1	2	1
D 2	4	—
D 3	—	—
<i>Total D</i>	6	1
<i>Total A/B/C/D</i>	318 [^]	302
Agents d'établissement	208	195
Total général	526	497

Voir notes page 81 du présent Journal officiel.

**II. Effectifs prévus au budget, occupant des emplois de nature scientifique ou technique,
répartis par groupe de grade ⁽²⁾ ⁽³⁾**

Catégories et grades	Effectif autorisé par le budget de 1969	Effectif autorisé par le budget de 1970
A 1	2	1 } ⁽⁴⁾
A 2	14	13 }
A 3	47	41
A 4	100	89
A 5	357	301
A 6	229	204
A 7	89	69
A 8	4	—
<i>Total A</i>	839	718
B 1	35	34
B 2	141	147
B 3	240	230
B 4	249	233
B 5	125	100
<i>Total B</i>	790	744
C 1	15	18
C 2	68	71
C 3	68	64
C 4	8	3
C 5	—	—
<i>Total C</i>	159	156
<i>Total A/B/C</i>	1.788	1.618
Agents d'établissement	390	386
Total général	2.178	2.004

Notes

- ⁽¹⁾ Sont considérés comme occupant des emplois administratifs en principe: tous les agents affectés aux services administratifs, financiers et d'approvisionnement des établissements, toutes les secrétaires, quel que soit leur service d'affectation et les quelques agents affectés aux services scientifiques à de tels emplois, à l'exception de quelques agents scientifiques et techniques mis à la disposition des services d'approvisionnement des établissements.
- ⁽²⁾ Sont considérés comme occupant un emploi scientifique ou technique, les agents relevant des services de cette nature, scientifique et technique ou généraux, y compris le personnel de direction.
- ⁽³⁾ Les effectifs pour 1969 et 1970 comprennent le surnombre.
- ⁽⁴⁾ Dont un emploi temporaire de grade A 2, qui devra être supprimé dès que les conditions ayant justifié sa création viendront à disparaître.

E. DÉCISION DU CONSEIL

portant autorisation pour la Commission de procéder à certains virements

Conformément à l'article 6 paragraphe 2 du règlement financier, relatif à l'établissement et à l'exécution du budget de recherches et d'investissement de la C.E.E.A. et à la responsabilité des ordonnateurs et comptables (article 183 a) et c) du traité), le Conseil autorise la Commission à procéder, en cas de besoin, à des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'intérieur de chacun des titres III, IV et V et entre les titres IV et V. Ces virements ne peuvent être opérés qu'entre des objectifs de programme régis par une même clé de financement et ne peuvent avoir pour effet d'augmenter ou de diminuer de plus de 20 % la dotation primitivement inscrite à chaque chapitre.

En outre, des virements de crédits peuvent être opérés au sein du titre I vers le chapitre III.

Enfin, au sein du titre III de chaque programme, des virements de crédits d'engagement et de paiement ne peuvent être opérés à l'article 301 (« Gros appareils et équipement complémentaire sans affectation spécifique »), que s'ils sont destinés à faire face à des réparations ou à des remplacements de matériel indispensable pour l'exécution de ce programme.

F. ÉCHÉANCIER DES « ENGAGEMENTS » ET DES « PAIEMENTS »

(Première partie du budget:

exécution du programme de recherches et d'enseignement de la Communauté)

Titres et Chapitres	Intitulé	Engagements				
		Arriérés d'engagements contractés non couverts par des crédits de paiement au 1. 1. 1969 y compris les crédits sub- sistants de 1968 en 1969	Engagements en 1969	Évaluation des engagements à contracter en 1970	Évaluation des engagements à contracter en 1971	Évaluation des engagements à contracter sur exercices ultérieurs
		1	2	3	4	5
<i>Titre I</i>	<i>Rémunérations, indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions, à la cessation des fonctions et aux mutations</i>	—	24,627.3	25,956	—	—
<i>Titre II</i>	<i>Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement</i>	—	6,644.5	6,803	—	—
<i>Titre III</i>	<i>Centre commun de recherches nucléaires</i>					
Chapitre 30	Appareillage et équipement	1,195	5,979	6,176.3	—	—
Chapitre 31	Dépenses d'investissements immobiliers	0,520	0,500	0,543	—	—
Chapitre 32	Exploitation du H.F.R. et prestations du R.C.N. au profit de l'établissement de Petten	0,370	2,417	2,600	—	—
Chapitre 33	Exploitation des réacteurs Ispra I, Essor et Eco	0,019	2,630	2,338.1	—	—
Chapitre 34	Exploitation des grandes installations du B.C.M.N.	0,052	0,200	0,200	—	—
<i>Titre IV</i>	<i>Développement et construction de réacteurs</i>					
Chapitre 40	Réacteurs à gaz poussés	2,058	2,181	2,200	2,100	1,810
Chapitre 41	Réacteurs à eau ordinaire	0,150	—	—	—	—
Chapitre 43	Réacteurs organiques	2,263	—	—	—	—
Chapitre 44	Réacteurs homogènes	—	—	—	—	—
Chapitre 45	Réacteurs rapides	0,906	—	—	—	—
Chapitre 47	Propulsion navale nucléaire	0,068	—	—	—	—
Chapitre 48	Recherche et technologie appliquée relatives au développement et à la construction de réacteurs de type éprouvé	1,870	—	—	—	—
Chapitre 49	Réacteurs de puissance	9,363	—	—	—	—
<i>Titre V</i>	<i>Autres activités scientifiques et techniques</i>					
Chapitre 50	Irradiations à haut flux	0,005	—	—	—	—
Chapitre 51	Fusion — Étude des plasmas	0,106	5,033	5,088	—	—
Chapitre 52	Biologie	0,399	2,305	2,332	—	—
Chapitre 53	Radioisotopes	0,161	—	—	—	—
Chapitre 53 bis	Recherches diverses	1,125	0,640.7	0,475	—	—
Chapitre 54	Documentation générale	0,149	0,710	—	—	—
Chapitre 55	Enseignement et formation	0,055	0,450	0,450	—	—
Chapitre 56	Retraitement des combustibles irradiés	0,825	—	—	—	—
Chapitre 57	Traitement des effluents actifs	0,990	—	—	—	—
Chapitre 60	Dépenses non spécialement prévues	—	—	0,218.4	—	—
	Total	22,649	54,317.5	55,379.8	2,100	1,810

En millions d'unités de compte

Paievements										
Paievements en 1969		Paievements estimés pour 1970			Paievements estimés pour 1971			Paievements estimés sur exercices ultérieurs		
sur crédits antérieurs	sur crédits 1969	sur crédits antérieurs	sur crédits 1969	sur crédits 1970	sur crédits antérieurs à 1969	sur crédits 1969	sur crédits 1970	sur crédits antérieurs à 1969	sur crédits 1969	sur crédits 1970
6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
—	24,627.3	—	—	25,956	—	—	—	—	—	—
—	6,644.5	—	—	6,803	—	—	—	—	—	—
1,326	4,807	—	1,172	4,879	—	—	1,297.3	—	—	—
0,233	0,400	0,288	0,100	0,380	—	—	0,163	—	—	—
0,269	1,950	0,101	0,467	2,100	—	—	0,500	—	—	—
0,020	1,855	—	0,775	1,637	—	—	0,701.1	—	—	—
0,059	0,132	—	0,068	0,140	—	—	0,060	—	—	—
2,029	2,181	0,029	—	2,200	—	—	2,100	—	—	1,810
0,149	—	0,001	—	—	—	—	—	—	—	—
1,298	—	1,032	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
0,050	—	0,846	—	—	—	—	—	—	—	—
0,081	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
0,574	—	1,296	—	—	—	—	—	—	—	—
1,409	—	2,016	—	—	3,000	—	—	2,938	—	—
0,002	—	0,003	—	—	—	—	—	—	—	—
—	3,775	0,106	1,258	3,816	—	—	1,272	—	—	—
0,119	1,729	0,280	0,576	1,750	—	—	0,582	—	—	—
0,100	—	0,065	—	—	—	—	—	—	—	—
0,587	0,273.7	0,551	0,367	0,249	—	—	0,226	—	—	—
0,162	0,469	0,002	0,241	—	—	—	—	—	—	—
0,035	0,360	0,020	0,090	0,360	—	—	0,090	—	—	—
0,003	—	0,822	—	—	—	—	—	—	—	—
0,409	—	0,582	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	0,218.4	—	—	—	—	—	—
8,924 ⁽¹⁾	49,203.5	8,040	5,114	50,488.4	3,000	—	6,991.4	2,938	—	1,810

⁽¹⁾ Les crédits de paiement ouverts en 1969 sur certains postes budgétaires se sont avérés plus élevés que les besoins réels à la suite de certains dégagements. Au moment de l'établissement du présent échéancier il était constaté un excédent de 0,253 M. u.c.

G. RENSEIGNEMENTS FOURNIS À TITRE INDICATIF

TABLEAU I

Échéancier de l'exercice 1970

(Article 176 paragraphe 2 du traité)

<i>En unités de compte</i>					
	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	Total
Crédits de paiement	15.000.000	20.000.000	15.000.000	13.642.400	63.642.400

TABLEAU II

Programme indicatif des dépenses à réaliser dans les monnaies des pays tiers pendant l'exercice 1970 ⁽¹⁾

<i>En unités de compte</i>	
<i>Dépenses:</i>	
Dépenses à payer dans les monnaies des pays signataires	60.542.400
Dépenses à payer dans les monnaies des pays tiers	
États-Unis	500.000
Grande-Bretagne	2.300.000
Divers	<u>300.000</u>
	<u>3.100.000</u>
	<u><u>63.642.400</u></u>

⁽¹⁾ N'ont pas été mentionnées dans ce programme indicatif les opérations faites au titre de l'emprunt contracté auprès de l'Export-Import Bank de Washington, lesquelles seront effectuées en dollars des États-Unis mais s'équilibreront en recettes et en dépenses, ni les autres opérations de la deuxième partie du budget.

